

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 01610

Numéro SIREN : 383 474 814

Nom ou dénomination : AIRBUS

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2021 sous le numéro de dépôt B2021/014909

AIRBUS SAS

2, rond point Emile Dewoitine
31700 BLAGNAC

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

(comptes établis en Milliers d'euros)



AIRBUS

Guillaume FAURY
Chief Executive Officer

AIRBUS SAS

	Pages
Sommaire	1
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Compte de Résultat	4 et 5

Principes comptables et événements majeurs	6 à 19
--	--------

Notes sur le Bilan

Note 1 A	Immobilisations - Valeurs brutes	20
B	Immobilisations - Amortissements	21
C	Immobilisations - Valeurs nettes	21
Note 2	Immobilisations financières	22
Note 3 A	Titres de participations	23 et 24
B	Créances rattachées à des participations	25
C	Prêts	25
D	Titres immobilisés	25
Note 4	Stocks et en-cours	26
Note 5	Créances	27
Note 6	Provisions pour dépréciation d'actifs	28
Note 7	Charges constatées d'avance	29
Note 8	Ecarts de conversion Actif	30
Note 9 A	Répartition du capital	31
B	Variations des capitaux propres	31
Note 10	Provisions pour risques et charges	32
Note 11	Dettes	33
Note 12	Produits constatés d'avance	34
Note 13	Ecarts de conversion Passif	35
Note 14 A	Engagements - Vente et achat à terme	36
B	Cautions bancaires	37
C	Engagements - Garanties liées aux avions (GRP /AVG)	37

Notes sur le Compte de Résultat et divers

Note 15	Chiffre d'affaires	38
Note 16	Éléments concernant les entreprises liées	39
Note 17	Résultat exceptionnel	40
Note 18	Situation fiscale	41
Note 19	Effectif moyen	42

AIRBUS SAS

ACTIF

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations incorporelles Note 1	67 701	93 180
Immobilisations corporelles Note 1	2 372 742	2 201 674
Immobilisations financières Notes 2 à 3	16 150 004	14 954 308
TOTAL	18 590 447	17 249 161
ACTIF CIRCULANT		
Stocks et en-cours Note 4	17 634 530	19 159 793
Avances et acomptes versés sur commandes Note 5	1 444 022	1 604 705
Créances d'exploitation Note 5	1 888 752	2 069 983
Créances diverses Note 5	1 110 848	1 479 685
Disponibilités	13 415 011	20 127 962
Charges constatées d'avance et autres Note 7	2 864 701	2 879 214
TOTAL	38 357 863	47 321 342
Ecarts de conversion actif Note 8	150 599	122 334
TOTAL DE L'ACTIF	57 098 910	64 692 837

AIRBUS SAS

PASSIF

(Milliers d'Euros)

		31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES	Note 9		
Capital		3 577	3 577
Primes d'émission, d'apport et de fusion		3 574 896	3 574 858
Réserves		31 095	31 095
Résultat de l'exercice		(69 276)	(164 468)
Report à nouveau		(106 463)	58 005
Boni de fusion		4 460 220	4 460 220
Acomptes sur dividendes			
Provisions Règlementées		547 616	412 930
TOTAL		8 441 663	8 376 217
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Note 10	5 334 049	5 464 428
DETTES			
Dettes financières	Note 11	1 622 822	1 441 258
Comptes courants	Note 11	338 619	569 066
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	Note 11	36 026 534	36 135 409
Dettes d'exploitation	Note 11	3 795 979	11 380 463
Dettes diverses	Note 11	1 057 105	1 023 923
	Sous-total Note 11	42 841 059	50 550 118
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance et autres	Note 12	246 452	136 735
TOTAL		43 087 511	50 686 853
Ecarts de conversion passif	Note 13	235 686	165 340
TOTAL DU PASSIF		57 098 910	64 692 837

AIRBUS SAS

COMPTE DE RESULTAT (1/2)

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises Note 15	680 535	1 236 255
Production vendue (dont Etudes) Note 15	38 356 299	60 168 395
Production stockée	(1 063 196)	(889 038)
Production immobilisée	185 462	305 213
Subventions d'exploitation	5 802	4 396
Reprise sur provisions	1 294 594	1 282 873
Transferts de charges	532 865	753 701
Autres produits	4 080	4 591
TOTAL I	39 996 441	62 866 387
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	537 588	904 798
Variation de stocks	13 624	(48 147)
Achats et approvisionnements	26 759 212	43 219 157
Autres achats et charges externes	8 695 263	15 607 931
Impôts et taxes et assimilés	122 630	175 010
Salaires et traitements	816 556	890 492
Charges sociales	377 310	401 450
Dotations aux amortissements	141 535	123 662
Dotations aux provisions sur actif circulant	752 146	310 169
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 242 434	1 008 904
Dotations aux provisions sur actif immobilisé	7 136	
Autres charges	80 449	82 042
Total II	39 545 883	62 675 470
RESULTAT D'EXPLOITATION	450 558	190 917

AIRBUS SAS

COMPTE DE RESULTAT (2/2)

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT D'EXPLOITATION	450 558	190 917
Produits financiers		
Produits de participation	1 568	120 019
Interets et autres produits assimilés	217 069	83 220
Reprise sur provisions	74 474	10 505
Differences positives de change	379 783	415 598
Produits nets sur cessions de VMP		
Total produits financiers	672 893	629 341
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	13 516	10 552
Interets et charges assimilées	231 992	74 451
Differences negatives de change	703 333	502 132
Transfert de charges financières	6 944	
Total charges financières	955 785	587 135
RESULTAT FINANCIER	(282 892)	42 206
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	167 666	233 123
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 067	170 889
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 168 886	64
Reprise sur provisions	779 226	933 793
Transfert de charges exceptionnelles		
Total produits exceptionnels	3 955 180	1 104 746
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	42 774	5 870
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 606 950	331 733
Dotations aux amortissements et provisions	728 736	806 033
Autres charges exceptionnelles		
Total charges exceptionnelles	4 378 459	1 143 636
RESULTAT EXCEPTIONNEL Note 17	(423 279)	(38 890)
RESULTAT NET AVANT IMPOT	(255 613)	194 233
Participation	(11 882)	29 946
Impôts sur les bénéfices (intégration fiscale) charge Note 18	174 455	(328 756)
RESULTAT NET TOTAL	(69 276)	(164 468)

Annexe Airbus SAS 31/12/2020

1. Événements majeurs survenus durant l'exercice

1.1. Activité commerciale

487 avions ont été livrés par Airbus SAS en 2020 selon la répartition suivante :

- 405 SA (3 A319 ; 3 A320ceo ; 253 A320neo ; 9 A321ceo ; 178 A321neo)
- 19 A330
- 59 A350
- 4 A380

41 SA (17 A320neo, 16 A321neo et 8 A321ceo) ont également été livrés par Airbus Americas sur la période.

Airbus a enregistré 238 commandes nettes au cours de cet exercice. Le carnet de commandes s'élève ainsi à fin 2020 à 6697 avions.

1.2. Impacts de la pandémie COVID-19

La pandémie COVID-19, la crise sanitaire et économique qui en a résulté et les mesures prises en réponse à la propagation de la pandémie, y compris les mesures gouvernementales et les limitations et restrictions de voyage, ont entraîné des perturbations importantes des activités commerciales et de la chaîne d'approvisionnement de la Société.

Un certain nombre de mesures ont été prises par la Société pour mettre en œuvre des procédures rigoureuses en matière de santé et de sécurité tout en tenant compte des niveaux de stocks et des délais de production.

L'industrie aérospatiale, y compris la santé financière des opérateurs, des compagnies aériennes, des loueurs d'avions et des fournisseurs, du marché des avions commerciaux, de la demande de transport aérien et du trafic aérien commercial, a été gravement touchée par la pandémie du COVID-19. En conséquence, les compagnies aériennes ont réduit leur capacité, cloué temporairement au sol une grande partie de leurs flottes, cherché à mettre en œuvre des mesures visant à réduire leurs dépenses et à sécuriser les liquidités.

Certaines compagnies aériennes cherchent également à obtenir des arrangements avec les créanciers, une restructuration ou une demande de protection contre la faillite ou l'insolvabilité, ce qui pourrait avoir d'autres conséquences pour la Société et son carnet de commandes, ainsi que d'autres conséquences découlant des procédures connexes.

Le 8 avril 2020, le groupe Airbus a annoncé sa décision d'adapter ses cadences de production des avions commerciaux à 40 par mois pour la famille A320, 2 par mois pour l'A330 et 6 par mois pour l'A350 en réponse au nouvel environnement de marché lié au COVID-19. Par la suite, la cadence de production de l'A350 a encore été ramenée à 5 par mois. Il s'agissait d'une réduction des cadences moyennes d'environ un tiers par rapport aux cadences précédant le COVID-19 de mars 2020. Avec ces nouvelles cadences, la Société entend préserver sa capacité à répondre à la demande des clients tout en protégeant sa capacité à s'adapter davantage à l'évolution du marché mondial.

La Société suit l'évolution de la pandémie COVID-19 et continuera d'évaluer les impacts à venir. Les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société ont été et continueront d'être sensiblement touchés par la pandémie COVID-19, et la Société continue de faire face à des risques et incertitudes importants liés à la pandémie du COVID-19 et à la crise sanitaire et économique qui en résulte.

1.2.1. Continuité d'exploitation

Airbus SE, la société mère de Airbus SAS, a reçu l'approbation de son conseil d'administration pour sécuriser une nouvelle ligne de crédit de 15 milliards d'euros en complément à la facilité de crédit existante de 3 milliards d'euros, pour retirer la proposition de versement de dividendes 2019 de 1,80€ par action pour un montant total d'environ 1,4 milliard d'euros et pour suspendre le financement volontaire des retraites.

Le 21 octobre 2020, Airbus SE a contracté une nouvelle ligne de crédit syndiqué renouvelable pour un montant de 6 milliards d'euros, opération venant également réduire de 3 milliards d'euros la facilité de crédit de 15 milliards d'euros, afin de refinancer sa ligne de crédit syndiqué renouvelable déjà existante pour 3 milliards d'euros.

Avec ces décisions, Airbus dispose de liquidités disponibles suffisantes, pour les 12 prochains mois, pour faire face aux besoins de financement des sociétés du groupe, dont Airbus SAS, et maintenir les activités.

1.2.2. Plan d'adaptation des effectifs

En juin 2020, le groupe Airbus a annoncé son intention d'adapter ses effectifs mondiaux, principalement en France, en Allemagne, en Espagne et au Royaume-Uni, et de redimensionner son activité d'avions commerciaux au regard de la crise du COVID-19. Cette adaptation devait initialement entraîner une réduction d'environ 15 000 postes au plus tard à l'été 2021. Les mesures d'adaptation et de réduction du temps de travail soutenues par les gouvernements ont réduit le nombre de postes soumis au plan de restructuration. Si l'on prend en compte les départs effectifs depuis l'annonce initiale, le nombre restant de postes soumis au plan de restructuration s'élève à environ 6 100 au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, une provision de restructuration a été constituée pour un montant de 103 322 694 d'euros dans les comptes d'Airbus SAS afin de prendre en compte principalement le coût des mesures volontaires et obligatoires, et tenant compte de la meilleure estimation par la direction de l'impact de l'adaptation au temps de travail et des aides du gouvernement.

1.2.3. Revue de la valorisation des actifs

La Société a réalisé une revue détaillée de ses actifs et de ses passifs courants en tenant compte des nouvelles cadences de production ainsi que du volume attendu des livraisons futures. Cette revue a conduit à la comptabilisation en 2020 de charges d'un montant de 1,1 milliards d'euros, incluant une dépréciation des stocks considérés à risque d'un montant de 352 millions d'euros, des provisions complémentaires relatives au programme A380 d'un montant de 279 millions d'euros, l'annulation de coûts de développement capitalisés d'un montant de 101 millions d'euros, des provisions pour engagements contractuels vis-à-vis des fournisseurs d'un montant de 155 millions d'euros, et des provisions couvrant des risques commerciaux divers d'un montant estimé à 191 millions d'euros.

1.2.4. Ventes à terme

La Société a effectué une importante campagne de roll-over pour un montant nominal de 31 milliards de dollars au troisième trimestre afin de réaligner le portefeuille de couverture de change sur le dernier plan de livraison à long terme disponible. De cette manière, la Société atténue l'impact sur le cash flow qui se produit lorsque les gains ou les pertes sur les couvertures de change à terme ne coïncident pas avec les gains ou les pertes de change sur les transactions commerciales sous-jacentes.

La Société a tenu compte dans l'évaluation du risque de report de livraison des avions au-delà du risque déjà existant, et du risque d'annulations futures, notamment en raison de la défaillance potentielle des compagnies aériennes.

1.3. Autres événements

1.3.1. SFO / PNF / DoJ / DoS

Airbus SE a conclu des accords définitifs (« les accords ») avec le Parquet National Financier (« PNF ») en France, le Serious Fraud Office (« SFO ») au Royaume-Uni et le département américain de la Justice (« DoJ ») pour résoudre les enquêtes des autorités sur les allégations de fraude et de corruption, ainsi qu'avec le Département d'État des États-Unis (« DoS ») et le DoJ pour résoudre leurs enquêtes sur les dossiers inexacts et trompeurs faits auprès du DoS conformément au règlement américain sur le trafic international d'armes (« ITAR »). Les accords ont été approuvés et rendus publics le 31 janvier 2020.

Aux termes des accords, Airbus SE a accepté de payer des pénalités de 3 597 766 766 euros plus les intérêts et les coûts pour les autorités françaises, britanniques et américaines. Les règlements avec chaque autorité étaient les suivants : PNF 2 083 137 455 euros, SFO 983 974 311 euros, DoJ 526 150 496 euros et DoS 9 009 008 euros dont 4 504 504 euros pouvant être utilisés pour les mesures de conformité correctives approuvées.

Suite à la refacturation d'Airbus SE à Airbus SAS d'une quote-part du montant, l'impact financier pour Airbus SAS est neutre, cette amende étant considérée comme une activité éligible au titre de l'APA Commercial (Advanced Pricing Agreement) et donc refacturée par Airbus SAS via la clé industrielle 2020 aux entités Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd et Airbus Operations SL.

1.3.2. OMC (Organisation Mondiale du Commerce)

Le 18 mars 2020, les États-Unis ont porté à 15 % le taux de droits supplémentaires imposé aux gros avions civils importés de l'UE. Ce taux s'élevait à 10% depuis le 18 octobre 2019. Plusieurs années de procédure ont également permis d'identifier un important soutien illégal des États-Unis à Boeing. En mars 2019, l'OMC a constaté que les mesures prises par les États Unis pour le versement de subventions à Boeing étaient inadéquates. En octobre 2020, l'OMC a annoncé sa décision d'autoriser l'UE à imposer 4 milliards de dollars de contre-mesures annuelles. En novembre 2020, l'UE a imposé des droits de douane sur une série d'importations en provenance des États-Unis vers l'UE, dont 15 % sur l'importation de gros avions civils.

Les autorisations respectives de l'OMC d'imposer des droits de douane resteront valides jusqu'à ce que l'UE ou les États-Unis prouvent à l'OMC qu'ils sont en pleine conformité, ou jusqu'à ce que les deux parties acceptent de régler le différend.

Cf événements post-clôture pour les décisions prises en 2021.

1.3.3. Brexit

Le 29 mars 2017, le Royaume-Uni a déclenché l'article 50 du traité de Lisbonne, le mécanisme de sortie de l'Union Européenne (« Brexit »). En juin 2018, Airbus a publié son évaluation des risques liés au Brexit décrivant les conséquences matérielles et les risques attendus pour Airbus découlant du départ du Royaume-Uni de l'Union Européenne sans accord. En septembre 2018, Airbus a lancé un projet visant à atténuer les risques et à anticiper les conséquences possibles du Brexit et son impact sur les activités commerciales et de production d'Airbus. Des progrès significatifs ont été réalisés dans l'atténuation des risques identifiés par exemple la modification des systèmes douaniers et informatiques d'Airbus, et le stockage des pièces associées au transport et à la logistique. Le Royaume-Uni a quitté l'Union Européenne de manière ordonnée le 31 janvier 2020 aux termes de l'accord de retrait, ouvrant une période de transition jusqu'au 31 décembre 2020.

Le 30 décembre 2020, le Parlement britannique a ratifié l'Accord de coopération et de commerce entre l'UE et le Royaume-Uni (« TCA ») mais il attend toujours la ratification par le Parlement Européen et le Conseil de l'Union Européenne avant la conclusion finale et l'entrée en vigueur. On s'attend à ce que le TCA prévienne les perturbations qu'un scénario de non-accord aurait créées. L'analyse préliminaire confirme que, bien que le Brexit se traduise par l'exigence d'un plus grand nombre de zones de vigilance, de travaux administratifs supplémentaires et d'une flexibilité industrielle réduite, la continuité des opérations commerciales et de la chaîne d'approvisionnement de la Société en particulier ne sont pas sensiblement menacées.

1.4. Mouvements de titres

1.4.1. Fusion

Le 29 juin 2020 EADS CASA France SAS a fusionné dans Airbus SAS. Par conséquent, Airbus Defence and Space SAU est devenu actionnaire d'Airbus SAS et détient les 150 904 actions auparavant détenues par EADS CASA France SAS, représentant 4,22% du capital d'Airbus SAS.

1.4.2. Augmentation de capital

- Le 8 décembre 2020, Airbus SAS a augmenté le capital d'Airbus Operations SAS, détenu à 100%, à hauteur de 30 millions d'euros. Après cette opération, le montant total du capital détenu s'éleva à 1 008 826 931 euros.
- Le 12 février 2020, Airbus SAS a augmenté le capital de 9268448 Canada Inc. de 445 millions de dollars US. Le 3 juin 2020, Airbus SAS a procédé à une nouvelle augmentation de capital de 700 millions de dollars US de 9268448 Canada Inc. suivie d'une diminution de 200 millions de dollars US le 21 juillet 2020.
- Le 18 décembre 2020, une augmentation de capital de 28 millions de dollars US a été effectuée au profit d'Airbus America, filiale détenue à 100% par Airbus SAS.
- Le 21 décembre 2020, une augmentation de capital de 20,9 millions de dollars US a été effectuée au profit de Sepang Aircraft Engineering Sdn Bhd, filiale à 100% d'Airbus SAS.
- Une dotation supplémentaire de 3,5 millions d'euros et de 4 millions d'euros a été faite à Aerofund III le 14 décembre 2020.
- Airbus SAS a versé 4,2 millions d'euros depuis octobre 2020 à la société de libre partenariat ACE Aero Partenaires créée afin de soutenir l'industrie aéronautique.

1.4.3. Acquisitions

- Le 7 décembre 2020, Airbus Développement SAS a vendu ses 13 166 actions de Midi Pyrénées Croissance SA à Airbus SAS à hauteur de 232.000 euros. Après l'opération, Airbus SAS détient 2,43% du capital de Midi Pyrénées Croissance SA.
- Le 30 décembre 2020, Lagardère Ressources a cédé 16 540 actions de CVT SA à Airbus SAS pour 1 euro symbolique. Airbus SAS détient 100% de CVT.

1.4.4. Vente

- Le 15 septembre 2020, Airbus SAS a procédé à la vente des titres qu'elle détenait dans Eurotradia à Euro Advocacy SAS pour un montant de 1,3 millions d'euros. La valeur brute des titres était de 3,4 millions d'euros dépréciés à 100%

1.4.5. Liquidations

- Le 11 mars 2020, SOFRESA a été liquidée. La valeur des titres s'élevait à 149.000 euros.
- Le 13 novembre 2020, les sociétés Sunny T BV et Shiny T BV ont été liquidées, la valeur des titres était respectivement de 26 millions d'euros et 10,5 millions d'euros, totalement dépréciés.

2. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société ont été établis suivant les principes comptables généralement admis conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application du règlement ANC n°2014-03.

L'établissement des comptes annuels nécessite de la part de la direction de la Société d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Ces estimations ou hypothèses peuvent être révisées d'exercice en exercice.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2020 au 31/12/2020. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport sauf pour celles qui ont fait l'objet d'une réévaluation globale.

Les règlements CRC n° 2002-10 (relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs) et n° 2004-06 (relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs) sont appliqués dans les comptes de la société.

Les logiciels autonomes conçus en interne sont comptabilisés à l'actif.

Les immeubles, les agencements de bâtiments, les ouvrages d'infrastructure, le matériel aérien immobilisé, le matériel de transport et le mobilier de bureau font l'objet d'un amortissement linéaire.

L'amortissement dégressif est pratiqué pour les biens y ouvrant droit, sachant que l'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est porté en amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

Progiciels acquis et logiciels développés, brevets	1 à 5 ans
Constructions	6 à 50 ans
Ouvrages d'infrastructures et installations générales	10 à 30 ans
Installations complexes spécialisées	6 à 10 ans
Matériels et outillages industriels	3 à 30 ans
Matériel aérien immobilisé	10 à 35 ans
Autres	3 à 15 ans

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'achat ou à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

2.2 Immobilisations financières

La valeur brute des participations et des titres est constituée par le coût d'acquisition historique ou par la valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire de ces participations devient inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Dans le cas des titres de participation, la valeur d'inventaire est généralement établie par référence aux capitaux propres, mais aussi en fonction de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité des participations considérées pour l'entreprise.

Les créances et prêts rattachés aux participations sont enregistrés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsqu'apparaît une perte probable.

Les prêts en devises sont réévalués au cours de clôture.

2.3 Stocks et en cours

Les stocks de pièces détachées sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré. Une provision pour dépréciation des stocks de pièces détachées est constituée pour tenir compte de la durée de vie des pièces.

Les avions produits sont considérés comme produits finis une fois les activités de production terminées et les avions remis au département en charge de la gestion des livraisons aux clients. Avant cette phase, le coût de production des avions, y compris les frais de transport, est enregistré en en-cours de production.

Les avions de deuxième main sont valorisés à leur coût d'achat.

Une provision pour dépréciation des stocks de produits finis ou d'en-cours est constatée lorsque la juste valeur est inférieure à la valeur d'inventaire.

2.4 Créances d'exploitation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsqu'une perte probable apparaît.

2.5 Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises sont converties en euros au cours de clôture du mois précédent leur réalisation et les dettes et créances sont réévaluées au cours de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits, suivant le cas, en écart de conversion actif ou passif.

Par ailleurs, les pertes de change latentes font l'objet de provisions pour risques et les gains latents ne sont pas inclus dans les résultats.

Les avoirs clients libellés en devises qui feront l'objet d'un décaissement sont réévalués au taux de clôture. Les avoirs libellés en devises qui donnent lieu à des prestations de services supplémentaires ne sont pas réévalués en tant qu'éléments non monétaires.

2.6 Couverture de change

Les ventes d'Airbus sont majoritairement libellées en dollars US, alors qu'une partie significative des coûts est encourue en euros et en livres sterling. Par conséquent, Airbus utilise des instruments de couverture de change pour minimiser son exposition en dollars sur les ventes d'avions et son exposition sur les achats en livres sterling.

Les flux couverts correspondent aux prévisions mensuelles de flux en dollars pour un mois donné sur la base des dates de livraison des avions. Le montant à couvrir est décidé par le Comité de Trésorerie d'Airbus sur la base des livraisons d'avions considérées comme hautement probables, à savoir les livraisons correspondant à des commandes fermes ou à des engagements de commande ayant une très forte probabilité de se matérialiser sur la base des documents contractuels échangés.

Les principaux instruments financiers utilisés sont des ventes à terme de dollars contre euros. Ces instruments ne sont pas détenus à titre spéculatif. La relation de couverture est documentée entre les instruments financiers et les flux mensuels en dollars couverts.

Le montant des couvertures débouclées en 2020 et comptabilisées en chiffre d'affaires s'élève à une charge nette de 898 millions d'euros contre une charge nette de 1 802 millions d'euros au titre de l'exercice 2019.

Les différences de change sont enregistrées en résultat d'exploitation (chiffre d'affaires) pour refléter les relations de couverture existantes.

L'exposition sur les achats en livres sterling est en partie couverte par des ventes à terme de dollars contre des livres sterling. Les stocks sont valorisés au cours historique, sans tenir compte des couvertures existantes. L'impact potentiel lié à la prise en compte du cours couvert dans le cadre de l'évaluation des stocks d'avions commerciaux n'aurait pas d'impact sur le compte de résultat puisque ce résultat est redistribué dans le cadre du mécanisme de l'Advance Pricing Agreement Civil (Note 2.13).

Le montant des engagements non débouclés est présenté dans la note 14 A.

2.7 Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus, hors dépenses d'outillages spécialisés, d'installations d'essais et de prototypes.

2.8 Provisions réglementées

Les provisions réglementées concernent les amortissements dérogatoires calculés selon la législation fiscale en vigueur.

2.9 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources estimable au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées par le management en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Lorsque la composante temps a un effet significatif sur l'évaluation de la provision, les flux attendus de sortie de ressources sont actualisés.

2.9.1 Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges sont enregistrées à la suite d'actions légales, d'enquêtes gouvernementales et autres plaintes déposées contre la Société qui font référence à des événements passés. Elles sont estimées par la direction lorsque la sortie de ressources apparaît probable et que l'obligation est estimable.

2.9.2 Provisions séries

- **Provisions pour perte sur contrats de vente**

Les commandes pouvant donner lieu à la constitution de provisions pour pertes, sont celles enregistrées en carnet au 31 décembre, c'est-à-dire celles pour lesquelles, à cette date, un contrat a été signé et un acompte significatif encaissé. Les pertes probables sur l'ensemble du contrat concerné, dès lors qu'elles sont connues, font l'objet de provisions pour risques.

Les pertes sur contrat sont identifiées en suivant la progression du programme et en mettant à jour l'estimation des coûts du contrat. L'étendue des hypothèses, jugements et estimations retenus varie en fonction de la taille des contrats et des programmes correspondants. En particulier, le démarrage de nouveaux programmes induit un niveau accru d'estimations et de jugements relatifs aux prévisions de développement, de production et de certification, ainsi qu'aux prévisions de coûts.

Ces estimations et jugements sont sujets à modification en fonction de la disponibilité de nouvelles informations, au fur et à mesure de l'avancement des contrats et des programmes. La part de perte pondérée par le pourcentage d'avancement des travaux est comptabilisée en dépréciation des en-cours.

Les flux dollars inclus dans les provisions pour perte sur contrats de ventes, sont convertis à un taux de change (appelé « compounded rate ») qui inclut les résultats du portefeuille des couvertures de change.

- **Provisions pour prestations à fournir**

Les travaux, consécutifs à une vente, que l'entreprise devra réaliser pour respecter ses engagements, sont provisionnés dès l'exercice de comptabilisation de la vente lorsque leur montant peut être déterminé avec une assurance raisonnable.

- **Provision pour garanties liées aux valeurs résiduelles des avions**

Les garanties de valeurs résiduelles des avions consenties par Airbus SAS depuis 2006 sont enregistrées en provisions pour risques. Les engagements d'Airbus SAS envers les compagnies aériennes sont présentés en note 14 C. Les paramètres du modèle d'évaluation du risque sur ces provisions sont révisés chaque année pour être en ligne avec les conditions actuelles de marché et la probabilité d'exercice de ces engagements.

- **Provision DMC**

Airbus Military SL, filiale d'Airbus SAS, a un contrat avec plusieurs nations, représentées par l'OCCAR, pour la conception, le développement, la fabrication et la livraison de 170 avions A400M.

Dans ce cadre, Airbus Military SL a conclu des accords avec des partenaires industriels, parmi lesquels Airbus SAS. Airbus Military SL a également délégué à Airbus SAS la gestion du développement de l'ensemble du programme ainsi que certains risques afférents à travers le contrat DMC (Development Management Contract), pour lequel Airbus SAS a été rémunérée.

Ce contrat est inclus dans l'APA A400M (voir la note 2.14) qui prévoit que les coûts et revenus cumulatifs relatifs à ce contrat à fin 2012 sont transférés à l'UTE (une structure de participation relevant du droit espagnol) au fur et à mesure de la livraison des avions. Les coûts encourus et revenus perçus à partir de 2013 au titre de ce contrat sont transférés à l'UTE au cours du même exercice. La provision DMC s'élève à 100 millions d'euros au 31 décembre 2020 et est reprise au même rythme que les coûts et revenus antérieurs à 2012 et transférés à l'UTE.

Pour la phase de production de l'A400M, le management du programme a été délégué par Airbus Military SL à Airbus Defence & Space SAU à travers le contrat PMC (« Programme Management Contract ») effectif depuis janvier 2014..

2.9.3 Provisions pour risques support après-vente

Une provision pour garantie est constituée pour la part des coûts de modification ou de maintenance après-vente qu'Airbus doit couvrir contractuellement. La provision n'est constituée que pour les avions livrés. Le cas échéant, le coût de la garantie est retenu dans l'estimation des pertes sur contrats.

De plus, pour des modifications ou la résolution de problèmes techniques connus au titre desquelles Airbus a une obligation, une provision pour risque spécifique est comptabilisée. Elle est constituée sur la base des coûts prévisionnels, pour les avions déjà livrés.

Les flux dollars inclus dans ces provisions sont convertis à un taux de change (appelé « compounded rate ») qui tient compte des couvertures de change contractées.

2.9.4 Provisions pour retraites et médailles

La dette actuarielle relative aux indemnités de départ en retraite des personnels de la société et aux médailles du travail a été évaluée par un cabinet d'actuaire à 635 289 128 euros à partir d'hypothèses actuarielles mises à jour fin 2020. Ces engagements sont provisionnés à hauteur de 404 996 738 euros dans les comptes au 31 décembre 2020. La part des engagements de retraite non provisionnés au 31 décembre 2020, soit 230 292 390 euros, sera enregistrée sur la durée d'activité moyenne résiduelle prévisionnelle au sein de la société conformément à la méthode 1 (méthode dite du corridor) de la recommandation n°2013-R.02 de l'ANC.

Les engagements liés à la mise en place en 2002 d'un plan de retraite pour les salariés appartenant au Comité Exécutif du groupe sont provisionnés et figurent au passif du bilan. Ces engagements s'analysent de la manière suivante : les membres du Comité Exécutif bénéficient d'un engagement de retraite complémentaire prévu dans leur contrat de travail. La politique générale consiste à leur accorder un complément de pension annuelle leur permettant d'atteindre 50 % de leur salaire de base annuelle au terme de cinq ans de

participation au Comité Exécutif, selon qu'ils atteignent l'âge de 60 à 65 ans. Dans le cas des présidents exécutifs, l'âge de la retraite est fixé à 60 ans. Cet engagement s'établit à 60 % après dix ans de participation au Comité Exécutif d'Airbus.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la dette actuarielle à fin 2020 sont les suivantes :

- Taux actualisation	0.50 %
- Taux d'inflation	1.5%
- Taux de revalorisation des salaires	2.50 %
- Age de départ à la retraite et l'âge	entre 62 et 67 ans, selon les catégories
- Table de mortalité	INSEE TV 2014-2016

Concernant la provision pour médailles du travail elle est calculée au fur et à mesure du temps de présence des salariés, en fonction de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille et prenant en compte les gratifications qui risquent d'être versées pour toute la période de travail.

2.10 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est relatif essentiellement à la vente des avions, des pièces de rechange et de services spécifiques après-vente. Les revenus et la marge sont reconnus à la livraison de chaque avion dès lors que les risques et avantages inhérents à la transaction ont été transférés à l'acheteur.

Compte tenu de la forte implication de certaines compagnies aériennes « clients de lancement » dans le processus de développement et de production du programme A350 XWB, la société applique la méthode de comptabilisation à l'avancement pour les contrats signés avec ces compagnies.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'avions libellé en dollar est reconnu au taux de clôture du mois précédent.

La présentation en chiffre d'affaires des incidences des couvertures de change est exposée dans la note 2.6 Couverture de change.

2.11 Impôt sur les sociétés

Dans le cadre de l'impôt sur les sociétés, la société Airbus SAS est tête d'intégration fiscale d'un groupe fiscal constitué par les sociétés suivantes:

Aeropart
Aeroproduct
Airbus
Airbus ATR
Airbus Cybersecurity
Airbus Defence and Space Holding SAS
Airbus Defence and Space SAS
Airbus Defense and Space Holding France SAS
Airbus Developpement
Airbus DS Geo SA
Airbus DS SLC
Airbus Flight Academy europe
Airbus Helicopters
Airbus Interiors Services
Airbus Invest SAS
Airbus Mobility SAS
Airbus Opérations SAS
Airbus UpNext
AirBusiness Academy
Apsys
Immobilière Aelis
Matra Defense
Navblue SAS
Projic 9
SERAT
Société Participation et Gestion
STAR Real Estate
Stelia Aerospace
Stelia Aerospace Composites
Stormshield
Survey Copter
Testia SAS

Dans le cadre de l'intégration fiscale, les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale. Cette charge est donc calculée sur leur résultat propre après imputation de tous leurs déficits antérieurs. Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Sur l'exercice où les filiales redeviendraient bénéficiaires, la société mère supporterait alors une charge d'impôt.

2.12 Advance Pricing Agreement Civil

Le 27 avril 2004, un accord préalable de prix de transfert multilatéral (Advanced Pricing Agreement) a été signé par les autorités fiscales allemandes, espagnoles, françaises et

britanniques. Cet accord couvre les activités communes « Common Business » d'Airbus exécutées par Airbus SAS et les quatre entités nationales « NATCOs » (Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd et Airbus Operations SL). L'avion de transport militaire « A400M » est exclu de l'accord.

Cet accord a été reconduit par les autorités fiscales sur les mêmes bases jusqu'à la fin de l'exercice 2019. Comme proposé par le contrat, une demande de renouvellement pour les périodes fiscales de 2020 à 2024 a été déposée en Juin 2019 aux quatre administrations fiscales. A date, aucun élément n'a été identifié pouvant remettre en cause l'application de l'accord pour l'exercice 2020.

2.13 Advance Pricing Agreement US FAL

Un accord préalable de prix de transfert entre Airbus SAS et Airbus Americas Inc a été signé fin 2019 pour les exercices 2016 à 2019. Cet accord couvre les activités d'assemblage des avions de la chaîne d'assemblage de Mobile (Alabama, USA). La demande de renouvellement déposée en juin 2019 par la société pour la période 2020 à 2024 a été acceptée le 24 mars 2020 par l'autorité compétente française et le 1^{er} avril 2020 par l'autorité compétente américaine. Les discussions entre les autorités compétentes sont en cours.

2.14 Advance Pricing Agreement Airbus Canada

Une demande d'accord préalable de prix de transfert entre Airbus SAS et Airbus Canada (ACLP) a été déposée fin 2020 pour la période 2019 à 2023. Cette demande couvre les services rendus par Airbus SAS à Airbus Canada dans le cadre du programme A220 (support à la vente, aux achats et aux services après-vente) ainsi que la rémunération d'intangibles mis à disposition par Airbus SAS à Airbus Canada notamment la marque Airbus. Les discussions entre les autorités compétentes sont en cours.

2.15 Advance Pricing Agreement A400M

Un APA spécifique au programme A400M a été signé formellement en 2013 par les quatre administrations fiscales (France, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni). Cet accord détermine les conditions de rémunération des sociétés Airbus SAS, Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd, Airbus Defence & Space GmbH et Airbus Defence & Space SAU pour les activités de développement, de production et de vente des A400M à la société AMSL, qui a pour clients différentes nations représentées par l'OCCAR. Une structure en participation de droit espagnol (UTE) permet de partager les résultats des ventes de ces avions. L'APA stipule que la société Airbus SAS sera compensée pour ses coûts et produits engagés au titre du programme sans prendre part au partage du résultat.

L'accord est en cours de renouvellement pour la période 2020-2024.

Cet accord ne couvre pas les activités de services et de support.

2.16 Accord de partage du chiffre d'affaires relatif aux activités de service et de support de l'A400M

Les sociétés Airbus SAS, Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd, Airbus Defence & Space SAU et Airbus Defence & Space GmbH ont signé un accord de répartition du chiffre d'affaires relatif aux activités de services et de support de l'A400M. Cet accord définit les modalités de rémunération des sociétés concernées pour les activités réalisées depuis qu'elles ont débuté.

2.17 Autres points fiscaux

Concernant le contrôle fiscal portant sur les exercices 2004 et 2005, la société Airbus SAS, en son nom et pour le compte de sa filiale intégrée, Airbus Operations SAS, a déposé début 2012 une réclamation contentieuse contre l'avis de mise en recouvrement reçu et a demandé à bénéficier du sursis de paiement. La DVNI (Direction des Vérifications Nationales et Internationales) a accepté partiellement la position de la société par une réponse fin 2014. Les points majeurs contestés par la société ayant été rejetés, la société a déposé une requête introductive d'instance auprès du Tribunal Administratif de Montreuil fin janvier 2015. Aucune provision n'est constituée dans les comptes de la société Airbus SAS à ce titre. Afin d'éviter de mettre en place une garantie bancaire, la société Airbus SAS, en tant que mère du groupe fiscal Airbus, a payé la totalité de l'avis de mise en recouvrement émis par la Direction des Grandes Entreprises (DGE) fin décembre 2015. Le Tribunal Administratif de Montreuil en juin 2016 a accordé un dégrèvement partiel à la société Airbus SAS (dégrèvement reversé à la société Airbus Operations SAS). La société Airbus SAS a fait appel du surplus auprès de la Cour Administrative d'Appel de Versailles. La Cour Administrative d'Appel de Versailles a rendu sa décision en juin 2018. La Cour a donné droit à la société Airbus SAS sur deux sujets et a donc accordé un dégrèvement partiel à la société. La Cour ayant rendu un arrêt défavorable à la Société au titre des deux derniers sujets, la Société a déposé un pourvoi auprès du Conseil d'Etat en septembre 2018. Le pourvoi de la Société a été admis par le Conseil d'Etat courant 2019. La décision du Conseil d'Etat a été rendue courant mars 2021. Le Conseil d'Etat donne droit à l'administration fiscale sur les deux derniers points en litige.

Un contrôle fiscal portant sur les exercices 2016 et 2017 diligenté par la DVNI a débuté en septembre 2018. Le contrôle fiscal sur place s'est terminé fin 2019 par la remise d'une proposition de rectification. La Société a répondu en 2020 et la DVNI a confirmé sa position sur différents points. La Société a sollicité un recours hiérarchique pour finaliser les sujets contestés. Ce recours prévu initialement fin 2020 devrait se tenir début 2021.

2.18 Consolidation

Conformément à l'article L 233-17 du Code de Commerce, Airbus SAS est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe. En effet, les comptes individuels de la Société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle et sur lesquelles elle exerce une influence notable, sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société Airbus SE.

2.19 Transaction avec les parties liées

Aucune transaction avec les parties liées présentant une importance significative et non conclue à des conditions normales de marché n'est intervenue sur l'exercice.

2.20 Rémunérations allouées aux organes de direction et d'administration

Le détail des rémunérations des administrateurs et des dirigeants est communiqué dans le rapport annuel 2020 d'Airbus SE.

3. Evénements post-clôture

3.1. Ajustement des cadences de production

Le 21 janvier 2021, Airbus a annoncé l'adaptation de ses cadences de production en réponse à l'environnement du marché. Pour ses appareils de la famille A320, les nouvelles cadences

de production moyennes mèneront désormais à une augmentation progressive de la production, qui passera du taux actuel de 40 par mois à 43 et 45, respectivement au troisième et quatrième trimestre de 2021. La Direction estime que la production de Widebody restera stable aux niveaux actuels.

3.2. OMC (Organisation Mondiale du Commerce)

Le 12 janvier 2021, les États-Unis ont imposé des droits de douane supplémentaires de 15% sur les importations de pièces détachées d'avions en provenance de certains états membres de l'UE livrées aux États-Unis. Le 5 mars 2021, l'UE et les États-Unis ont annoncé qu'ils suspendraient pour une période de quatre mois tous les droits de douane relatifs aux différends portés à l'OMC au sujet des avions.

3.3. Transformation de l'organisation dans le domaine des aérostructures en Europe

Le 21 avril 2021, la Société a présenté ses projets de création de deux sociétés intégrées d'assemblage d'aérostructures en France et en Allemagne, et d'une troisième société, basée en Allemagne, se positionnant comme un nouvel acteur au niveau mondial dans le domaine des pièces détachées. Ces projets font suite à la décision de la Société de positionner l'assemblage d'aérostructures au cœur de son système industriel afin de renforcer sa gestion de la chaîne de valeur tout en préparant l'avenir de l'entreprise à court et à long terme. Ces projets sont soumis à la réussite du processus social en cours.

4. Autres informations

Airbus SAS est consolidée dans les états financiers d'Airbus SE, société européenne dont le siège est à Amsterdam, Pays-Bas, Mendelweg 30, 2333 CS Leiden.

AIRBUS SAS

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

A - VALEURS BRUTES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2019	31/12/2020			
		Augmentations	Transferts	Cessions	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions, brevets, licences, marques	459 309	1 639	43 556	1 720	502 785
Immobilisations incorporelles en cours	56 192	15 114	(43 841)		27 465
	515 501	16 752	(285)	1 720	530 249
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains et aménagements de terrains	97 806	106	60	1 028	96 945
Constructions	1 646 529	665	59 281	60 652	1 645 823
Matériel et équipement	338 804	65 547	17 437	3 961	417 827
Matériel de transport - avions Beluga	428 973	8 994	498 306		936 274
Autres immobilisations	86 205	918	2 760	5 487	84 396
Immobilisations en cours	1 167 479	228 151	(577 561)		818 069
	3 765 795	304 382	285	71 128	3 999 334
TOTAL IMMOBILISATIONS	4 281 296	321 134		72 847	4 529 583

AIRBUS SAS

B - AMORTISSEMENTS

(Milliers d'Euros)

	31/12/2019	31/12/2020		
		Dotations	Reprises	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	422 321	41 843	1 616	462 548
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains et aménagements de terrains	22 080	458	1 012	21 526
Constructions	918 571	34 080	58 294	894 357
Matériel et équipement	236 545	41 216	3 737	274 024
Materiel de transport - avions	317 761	51 178		368 938
Autres immobilisations	69 165	4 019	5 437	67 747
	1 564 121	130 950	68 480	1 626 592
TOTAL AMORTISSEMENTS	1 986 443	172 793	70 096	2 089 140

C - VALEURS NETTES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	31/12/2019
Total valeurs brutes immobilisations incorporelles	530 249	515 501
Total amortissements immobilisations incorporelles	462 548	422 321
TOTAL VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	67 701	93 180

Total valeurs brutes immobilisations corporelles	3 999 334	3 765 795
Total amortissements immobilisations corporelles	1 626 592	1 564 121
TOTAL VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 372 742	2 201 674

AIRBUS SAS

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(Milliers d'Euros)

		31/12/2019	31/12/2020		
		Net	Brut	Dépréciations	Net
Participations	Note 3-A	13 566 612	14 716 737	(147 574)	14 569 163
Créances rattachées à participations	Note 3-B	7 869	2 902		2 902
Titres immobilisés	Note 3-D	19 731	41 215	(10 003)	31 212
Prêts	Note 3-C	1 360 095	1 663 604	(116 876)	1 546 728
		14 954 308	16 424 457	(274 453)	16 150 004

AIRBUS SAS

NOTE 3-A : FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Participation en %	Valeur d'inventaire au 31/12/2020
1) Filiales (Capital détenu à 50% et plus)		
AIRBUS OPERATIONS SAS	100,00	6 894 948 763
AIRBUS INVEST SAS	100,00	480 376 176
AIRBUS JAPAN KK	100,00	605 512
AIRBUS CHINA Limited	100,00	104 255 450
Airbus (Tianjin) DELIVERY CENTER Ltd	100,00	10 000 000
SATAIR A/S	100,00	342 845 960
AIRBUS AMERICAS, Inc	100,00	1 060 746 738
AirBusiness Academy SAS	100,00	12 000 000
AEROPRODUCT	100,00	38 097
AIRBUS COLOMBIA SAS	100,00	400 000
Airbus ATR SAS	100,00	91 507 614
EADS BUSINESS SERVICES (BEIJING) CO., Ltd.	100,00	500 000
Airbus DEVELOPPEMENT	100,00	3 048 950
AIRBUS KOREA LIMITED	100,00	87 691
Airbus Group (Malaysia) SDN BHD	100,00	121 207
Airbus Singapore Pte Ltd	100,00	5 327 837
Eltra Holdings Pte. Ltd.	100,00	30 846 701
IMMOBILIÈRE AELIS	100,00	20 000
Stelia Aerospace SAS	100,00	1 201 586 815
Golden Valley Investment PTE. LTD.	100,00	8 706 523
SEPANG	100,00	30 110 348
Airbus ExO Alpha	100,00	13 500 000
Aeropart	100,00	17 321 044
CanCo1	100,00	59 770 430
CanCo2	100,00	943 599 493
Testia SAS	100,00	2 396
AIRBUS TRANSPORT INTERNATIONAL SNC	99,90	1 553
Airbus Group (Thailand) LTD.	99,98	124 647
SERAT - Ste d'Etudes de Realisations et d'Applications Techn	99,74	3 422 392
APSYS	99,10	41 091 000
PT AIRBUS GROUP INDONESIA	99,00	192 434
OOO Airbus Group Rus	99,00	10 064
AIRBUS DS HOLDING SAS	100,00	2 318 582 570
AIRBUS HELICOPTERS	100,00	956 875 403
Airbus AEROASSURANCES	90,00	13 720
SEMATRA	74,46	20 207
AIRBUS MILITARY SL	69,40	2 089
AIRBUS BRAZIL NEGOCIAS AEROSPACIAIS Ltda	62,74	6 436 000
Fast Express Investment Ltd	51,00	4 949 306
ASB Aerospatiale Batteries	50,00	3 936 550
SATAIR GMBH	100,00	103 500
AIRBUS VIETNAM LIMITED	100,00	179 620
Airbus Group India Private Limited	11,46	3 057 824
CSALP	50,07	20 409 039
2) Participations (Capital détenu à plus de 10%)		
China World Aviation Leasing Co. Limited	25,00	3 142 924
CVT	49,99	643 144
AUCTUS	49,00	3 663 315
BYBLOS	25,00	1 062 966
Aerospace Technology Park S.A.	30,00	2 500 000
S.C.I LES HERBAGES L'AIR LIQUIDE - AEROSPATIALE	45,00	377 311
SECBAT - Ste Europeenne de Construction de l'Avion Breguet	24,95	17 902
SOFEMA	21,62	3 259 603
BOOSTAEROSPACE SAS	40,00	20 000
SEMIDIAS - SEM pour l'Innovation, leDéveloppement Industriel	20,00	30 490
Indian Aero Ventures Private Limited	17,85	17 181 628
Centre Entreprise Et Communication Avancee - CECA	12,50	38 112
ODAS	10,00	2 999 668
CERFACS	13,11	83 848
3) Autres participations et autres titres immobilisés		
Participations et autres titres immobilisés		10 034 025
TOTAL		14 716 736 599

AIRBUS SAS

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2020

	Pays	Capital social	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres de participations		Chiffres d'affaires Hors taxes du dernier exercice écoulé (2019)	Bénéfice ou Perte du dernier exercice clos (2019) (+ bénéfice)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice 2020
				Brut (€)	Net (€)			
<u>FILIALES ET PARTICIPATIONS</u>								
AIRBUS OPERATIONS SAS 31060 Toulouse	France	1 008 826 931	100%	6 894 948 763	6 894 948 763	14 495 322 190	1 237 816 489	
AIRBUS ATR 31770 Colombiers	France	30 528 000	100%	91 507 614	91 507 614	230 075 311	63 246 739	
AIRBUS DS HOLDING SAS 92152 Suresnes	France	21 391 489	100%	2 318 582 570	2 318 582 570	0	3 822 234	
STELIA 17300 Rochefort	France	200 000 000	100%	1 201 586 815	1 201 586 815	2 346 666	152 816 000	
AIRBUS INVEST SAS 31700 BLAGNAC	France	482 525 249	100%	480 376 176	480 376 176	136	(5 260 647)	
AIRBUS AMERICAS, Inc Herndon, Virginia 20171 USA	USA	USD 904 012 028	100%	1 060 746 738	1 060 746 738	USD 2 541 174 51	USD 44 623 080	
AIRBUS CHINA Limited Duddell Street Central, Hong Kong	Chine	USD 517 525 820	100%	104 255 450	104 255 450	USD 88 189 989	USD 13 626 706	
Autres participations				2 564 732 472	2 417 158 577			
SOUS-TOTAL FILIALES				14 716 736 599	14 569 162 704			

AIRBUS SAS

NOTE 3-B : CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	à moins de 1 an	à plus de 1 an	31/12/2019
Créances rattachées à des participations	2 902		2 902	7 869
	2 902		2 902	7 869

NOTE 3-C : PRETS

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	à moins de 1 an	à plus de 1 an	31/12/2019
AIRBUS OPERATIONS SAS	1 538 076	191 002	1 347 074	1 346 442
DIVERS	125 528	16 299	109 229	128 470
Dépréciation	(116 876)		(116 876)	(114 816)
	1 546 728	207 301	1 339 427	1 360 095

Note 3-D : TITRES IMMOBILISES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	à moins de 1 an	à plus de 1 an	31/12/2019
FCPR AEROFUND	26 476	7 500	18 976	18 976
AAP Compartiment	4 176	4 176		
ADVANCE CAPITAL EUROPE				435
DIVERS	560		560	321
	31 212	7 500	19 536	19 731

AIRBUS SAS

NOTE 4 : STOCKS ET EN-COURS

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Dépréciations	Net	NET
En cours de production	15 682 761	(928 206)	14 754 555	17 302 788
Produits finis	2 125 111	(51 387)	2 073 723	999 452
Marchandises / rechanges	1 015 646	(209 394)	806 252	857 553
	18 823 518	(1 188 988)	17 634 530	19 159 793

AIRBUS SAS

NOTE 5 : CREANCES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	à moins de 1 an	à plus de 1 an	31/12/2019
Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commandes	1 444 022	(235 208)	1 679 230	1 604 705
Créances d'exploitation				
Créances clients	924 553	924 553		1 456 472
Créances clients - Factures à émettre	408 448	408 448		75 908
Créances clients - Effets de commerce	555 751	555 751		537 603
	1 888 752	1 888 752		2 069 983
Créances diverses				
<u>Créances groupe et comptes rattachés</u>	454 888	454 888		577 316
<u>Autres créances diverses</u>				
TVA	256 547	256 547		322 046
Etat - Impôt sur les sociétés	270 890	270 890		476 730
Autres créances	128 522	128 522		103 593
	655 960	655 960		902 369
<u>Total créances diverses</u>	1 110 848	1 110 848		1 479 685
TOTAL CREANCES	4 443 621	2 764 391	1 679 230	5 154 373

AIRBUS SAS

NOTE 6 : PROVISIONS POUR DEPRECIATION D'ACTIFS

tion

(Milliers d'Euros)

	31/12/2019	Transferts (Note 10)	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	31/12/2020
Dépréciation série divers	21 380		3 923		25 303
Dépréciation des stocks	550 863	307 055	583 725	(513 437)	928 206
Dépréciation autres	12 086		39 301		51 387
SERIES	584 329	307 055	626 949	(513 437)	1 004 896
Dépréciation créance clients	21 559		36 448		58 007
SUPPORT	21 559		36 448		58 007
Dépréciation stock pièces dét.	171 717		37 677		209 394
SUPPORT HAMBOURG	171 717		37 677		209 394
Depreciation des prêts	114 816	18 344	5 972	(22 256)	116 876
Dépréciation des immo. Financières	215 278	(18 344)	5 288	(44 645)	157 577
Dépréciation creances diverses	258 724		53 328	(18 929)	293 123
RISQUES DIVERS	588 818		64 588	(85 830)	567 576
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION D'ACTIFS	1 366 423	307 055	765 662	(599 267)	1 839 873

AIRBUS SAS

NOTE 7 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020			31/12/2019
	à moins de 1 an	à plus de 1 an	TOTAL	
Charges constatées d'avance				
Avoirs émis d'avance avions	284 375	2 138 998	2 423 373	2 420 305
Avoirs émis d'avance (autres)	4 498		4 498	4 498
Charges constatées d'avance avions	33 017	345 059	378 076	407 933
Charges constatées d'avance (autres)	33 675	25 079	58 754	46 477
Total charges constatées d'avance	355 565	2 509 136	2 864 701	2 879 214

AIRBUS SAS

NOTE 8 : ECARTS DE CONVERSION ACTIF

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	31/12/2019
- Prêts / emprunts	32 868	31 438
- Clients	110 460	72 736
- Fournisseurs	5 170	17 369
- Autres	2 101	791
TOTAL	150 599	122 334

AIRBUS SAS

NOTE 9 : CAPITAUX PROPRES

A - Répartition du capital

	Nombre	%	Valeur nominale
1. AIRBUS S.E.	3 425 865	95,78	1 Euro
2. Airbus Defence and Space SAU	150 904	4,22	1 Euro

Nota : Toutes les actions sont des actions ordinaires

B - Variation des capitaux propres

(Milliers d'Euros)

	31/12/2019	Affectation résultat	Dividendes versés	Fusion Anita	Provisions réglementées	Reprises de l'exercice	Capital social	Prime d'apport	Prime de fusion	Résultat 2020	31/12/2020
Capital social	3 577										3 577
Prime d'émission-prime d'apport-prime de fusion	3 574 858							37			3 574 896
Reserves	31 095										31 095
Boni de fusion	4 460 220										4 460 220
Report à nouveau	58 005	(164 468)									(106 464)
Résultat de l'exercice	(164 468)	164 468								(69 276)	(69 276)
	7 963 286									(69 276)	7 894 047
Provisions réglementées	412 930			36 396	165 090	(66 800)					547 616
TOTAL	8 376 216				165 090	(66 800)				(69 276)	8 441 663

AIRBUS SAS

NOTE 10 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2019	Transferts (Note 6)	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	31/12/2020
Provisions pour risques series	3 017 392		758 305	(665 804)		3 109 893
Provision pour risques support après vente	674 910		121 525	(153 602)		642 833
Provision pour charges de personnel	430 704		88 627	(99 667)		419 664
Provision pour risques	16 119		12 247	(10 559)		17 807
Total provisions pour risques et charges personnel	446 823		100 874	(110 226)		437 471
Provision pour pertes de change latentes	122 334		150 599	(122 334)		150 599
Risques divers	656 798		113 387	(177 051)		593 134
Provision pour risques financiers	22 406			(7 568)		14 838
Total provision pour risques divers	801 538		263 986	(306 953)		758 571
Provisions exceptionnelles (Note 17)	523 765	(307 055)	252 158	(66 087)	(17 500)	385 281
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 464 428	(307 055)	1 496 848	(1 302 672)	(17 500)	5 334 049

AIRBUS SAS

NOTE 11 : DETTES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	à moins de 1 an	à plus de 1 an	31/12/2019
Dettes financières				
Emprunts	1 620 285	159 469	1 460 816	1 438 721
Dépôts et cautionnements reçus	2 537		2 537	2 537
Total dettes financières	1 622 822	159 469	1 463 353	1 441 258
Comptes courants	338 619	338 619		569 066
Avances et acomptes reçus				
Avances et acomptes reçus	35 480 131	14 742 770	20 737 361	35 607 153
Avances reçues - effets	546 403	546 403		528 256
Total avances et acomptes reçus	36 026 534	15 289 173	20 737 361	36 135 409
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs -factures	4 797 824	4 797 824		6 541 820
Dettes fournisseurs- charges à payer	(1 004 423)	(1 004 423)		4 836 064
Dettes fournisseurs- effets à payer	2 578	2 578		2 578
Total dettes d'exploitations	3 795 979	3 795 979		11 380 463
Dettes diverses				
Dettes fiscales et sociales				
Personnel	322	322		11 950
Personnel - charges à payer	225 752	225 752		356 508
TVA	176 169	176 169		172 502
Etat, impôt sur les sociétés				
Autres taxes	(2 957)	(2 957)		13 390
Autres taxes - charges à payer	126 349	126 349		24 062
Dettes groupe				
Autres dettes diverses	531 471	50 650	480 820	445 511
Total dettes diverses	1 057 105	576 285	480 820	1 023 923
TOTAL DETTES	42 841 059	20 159 526	22 681 534	50 550 118

AIRBUS SAS

NOTE 12 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020			31/12/2019
	à moins de 1 an	à plus de 1 an	TOTAL	
Services après-vente				
Autres	139 490		139 490	37 629
Avions	21 484	85 478	106 962	99 106
Total produits constatés d'avance	160 974	85 478	246 452	136 735

AIRBUS SAS

NOTE 13 : ECARTS DE CONVERSION PASSIF

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	31/12/2019
- Prêts / emprunts	21 131	21 373
- Clients	110 468	51 592
- Fournisseurs	90 899	79 076
- Autres	13 188	13 299
TOTAL	235 686	165 340

AIRBUS SAS

NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

A - 1. Ventes à terme de devises

(Milliers d'Euros)

Achats devises EUR (Plain Forwards accounted for as hedges)				
Instrument financier	Devise	Taux moyen	Terme	
			Moins de 1 an Montant	Plus de 1 an Montant
Achats à terme	EUR/USD	1,2638	10 077 495	
	EUR/USD	1,2401		49 889 693
	Total	1,2441	59 967 188	

(Milliers GBP)

Achats devises GBP (Plain Forwards)				
Instrument financier	Devise	Taux moyen	Terme	
			Moins de 1 an Montant	Plus de 1 an Montant
Achats à terme	GBP/USD	1,3659	542 539	
	GBP/USD	1,3600		150 733
	Total	1,3628	693 271	

(Milliers d'Euros)

Achats devises EUR (Embedded Derivatives)				
Instrument financier	Devise	Taux moyen	Terme	
			Moins de 1 an Montant	Plus de 1 an Montant
Achats à terme	EUR/USD	1,2271	44 864	
	EUR/USD	1,2271		293 193
	Total	1,2271	338 056	

(Milliers GBP)

Achats devises GBP (Embedded Derivatives)				
Instrument financier	Devise	Taux moyen	Terme	
			Moins de 1 an Montant	Plus de 1 an Montant
Achats à terme	GBP/USD	1,3283	9 789	
	GBP/USD	1,3283		79 670
	Total	1,3283	89 458	

A - 2. Achat à terme de devises

(Milliers d'Euros)

Ventes devises EUR (Plain Forwards)				
Instrument financier	Devise	Taux moyen	Terme	
			Moins de 1 an Montant	Plus de 1 an Montant
Ventes à terme	EUR/USD	1,4157	-916 888	
	EUR/USD	1,4200		-338 727
	Total	1,4168	-1 255 616	

AIRBUS SAS

NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

B - Cautions bancaires

	31/12/2020 (Milliers de EUR)	31/12/2020 (Milliers de USD)	31/12/2020 (Milliers de SGD)	31/12/2020 (Milliers de QAR)
- Garantie de location	12 613			
- Garantie de performance	7 785	578 241	11	
- Garantie de soumission		1 460		45
- Garantie des facilités de crédit		4 588		
- Garantie douanière	492			
- Garantie sur restitution d'acomptes	40 545	16 491		
- Autres types de garantie	15 369			
	76 803	600 781	11	45

C - Engagements financiers dans le cadre de locations d'avions (GRP)

- Garanties de valeur résiduelle d'avions (AVG/ RVG)

(Millions de dollars)

	31/12/2020	31/12/2019
- Engagements financiers dans le cadre de locations d'avions (GRP)		
- Garanties de valeur résiduelle d'avions (AVG/ RVG)	575	747
Total	575	747

En vertu des accords signés courant 2004 et 2005 avec la société AFS, les engagements relatifs aux garanties de valeur résiduelle d'avions (AVG/ RVG) contractés jusqu'au 31/12/2005, ainsi que les engagements financiers dans le cadre de locations d'avions (GRP) sont intégralement contre garantis

AIRBUS SAS

NOTE 15 : CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires par activité

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	31/12/2019
Pièces détachées	680 535	1 236 255
Ventes de marchandises	680 535	1 236 255
Avions neufs	35 961 426	57 256 458
Avions de deuxième main	79 000	23 894
Autres services	1 264 770	1 712 590
Marge SAS / SEP	17 126	21 993
Autres	1 033 105	1 152 512
Production vendue	38 355 428	60 167 447
Etudes	872	948
TOTAL	39 036 834	61 404 650

Chiffre d'activité par zone géographique (*)

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	31/12/2019
Europe géographique (incl. France et Dom-Tom)	20 932 732	30 135 748
Amérique Latine	1 922 180	172 280
Etats Unis - Canada	5 511 853	7 797 857
Asie géographique	6 102 512	19 274 943
Reste du monde	4 567 556	4 023 823
TOTAL	39 036 834	61 404 650

* Les revenus sont alloués par zone géographique de facturation

AIRBUS SAS

NOTE 16 : ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

A la date d'arrêté des comptes, il n'y a pas de transaction significative ayant été conclue aux conditions normales du marché enregistrées dans les comptes de Airbus SAS.

AIRBUS SAS

NOTE 17 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	31/12/2019
Charges exceptionnelles	4 378 459	1 143 636
Pénalités et amendes fiscales	3 168 833	593
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Charges exceptionnelles sur activité séries		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion -autres	438 116	331 140
Charges exceptionnelles sur opérations financières		
Valeurs nettes comptables des éléments actifs cédés	42 774	5 870
Dotations amortissements dérogatoires	165 090	67 778
Dotations provisions pour risques séries		3 188
Dotations provisions pour risques et charges exceptionnels (Note 10)	252 158	192 044
Dotations provisions pour dépréciations exceptionnelles	311 488	543 023
Autres charges exceptionnelles		
Produits exceptionnels	3 955 180	1 104 746
Produits exceptionnels sur opérations de gestion -autres	3 168 886	64
Quote-part de subvention d'investissement viré au résultat		
Produits des cessions d'éléments d'actif	7 067	30 569
Reprises amortissements dérogatoires	66 800	64 718
Reprises de provisions pour risques séries		
Reprises de provisions pour investissements		
Reprise de provisions exceptionnelles (Note 10)	390 642	510 075
Reprise provisions pour dépréciations exceptionnelles	321 784	359 000
Transfert de charges		
Autres produits exceptionnels		140 321
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(423 279)	38 890

AIRBUS SAS

NOTE 18 : SITUATION FISCALE

La société AIRBUS SAS est, dans le cadre de l'impôt, tête d'intégration fiscale du groupe fiscal.

Impôt sur les bénéfices	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'impôts		
Crédit impôt famille	500	277
Crédit impôt recherche	1 400	420
Produits d'intégration fiscale	9 345	656 647
Réduction impôts - Dons mécénat	2 494	2 448
Restitution d'impôts	160 715	
Charges d'impôts	0	(988 548)
TOTAL	174 455	(328 755)

Impôt sur les bénéfices supporté en l'absence d'intégration	31/12/2020	31/12/2019
Airbus SAS (fille)		
Impôt sur les Sociétés	0	(12 685)
Crédit impôt famille	500	277
Crédit impôt recherche	1 400	420
Réduction impôts - Dons mécénat	2 494	2 448
TOTAL	4 394	(9 540)

Déficits reportables	31/12/2020	31/12/2019
Cumul à fin de période	646 884	

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	31/12/2020	31/12/2019
<u>Différences temporaires générant un actif d'impôt</u>	58 297	324 010
Provisions non déductibles	(17 986)	244 665
Ecart de conversion	52 569	53 727
Organic	1 010	2 063
Autres	22 703	23 555
<u>Différences temporaires générant un passif d'impôt</u>	58 029	53 246
Provisions non déductibles		
Ecart de conversion	56 836	53 246
Organic	1 192	
Autres		
TOTAL	268	270 764

AIRBUS SAS

NOTE 19 : EFFECTIF MOYEN

	31/12/2020 *	31/12/2019
	9 160	9 392

* La Société n'établissant plus de Bilan Social, le chiffre pour 2020 provient de la DSN (Déclaration Sociale Nominative) servant de base au calcul des différentes taxes liées au personnel (taxe d'apprentissage, formation professionnelle, effort construction, ..). Cette donnée n'est pas disponible par CSP.

AIRBUS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3.576.769 Euros
Siège social: 2, rond-point Emile Dewoitine
31700 Blagnac
RCS Toulouse 383 474 814

EXTRAIT DES DÉCISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIÉS

PRISES PAR CONSENTEMENT ÉCRIT

EN DATE DU 29 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf avril, à 11 heures,

Airbus SE, société européenne de droit néerlandais dont le siège social est situé Mendelweg 30, 2333 CS Leiden, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre du Commerce néerlandais (*Handelsregister*) sous le numéro 24288945 ("**Airbus SE**"), et

Airbus Defence and Space S.A.U., société anonyme de droit espagnol, dont le siège social est situé Avenida de Aragón, 404, 28022 Madrid, Espagne ("**ADS**"),

agissant en qualité de seuls associés (les "**Associés**") de la société par actions simplifiée Airbus, (la "**Société**"), et détenant ensemble la totalité des 3.576.769 actions constituant le capital social de la Société, conformément aux dispositions du Code de Commerce et à l'article 16 des statuts de la Société, ont statué sur les résolutions portant sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes ;
- affectation du résultat ;
- [...] ;
- [...] ;
- pouvoirs.

Les Associés ont reconnu que l'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts ont été communiqués aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dans des conditions que les Associés approuvent comme étant satisfaisantes pour les besoins de leur information préalable dans le cadre de l'adoption des résolutions ci-après.

PREMIERE DECISION

(approbation des comptes clos le 31 décembre 2020)

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président et du rapport général des commissaires aux comptes, approuvent les opérations décrites dans lesdits rapports, les comptes, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

En conséquence, les Associés donnent quitus au Président et aux Directeurs Généraux pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

DEUXIEME DECISION

(affectation du résultat)

Sur proposition du Président, les Associés décident que les pertes de l'exercice d'un montant de 69.276.491 euros sont affectées en report à nouveau.

Il est rappelé que les montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes
2017	Néant
2018	Néant
2019	Néant

[...]

[...]

CINQUIEME DECISION

(pouvoirs)

Les Associés donnent tous pouvoirs au Président (avec faculté de délégation) pour la réalisation matérielle des décisions adoptées dans le présent acte et, généralement, pour prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités légales nécessaires à la réalisation desdites opérations. Les Associés donnent par ailleurs tous pouvoirs à Lextenso, La Grande Arche, Paroi Nord, 1 Parvis de La Défense 92 044 Paris – La Défense et à tout porteur d'un extrait ou copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Extrait certifié conforme



Le Président
Guillaume Faury



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
Place des Saisons
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
France

Airbus SAS

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2020
Airbus SAS
2, Rond-point Emilie Dewointine - 31700 Blagnac
Ce rapport contient 48 pages



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
Place des Saisons
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
France

Airbus SAS

Siège social : 2, Rond-Point Emile Dewoitine - 31700 Blagnac
Capital social : €3.576.769

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Associés de la société Airbus SAS.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Airbus SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 2.12 de l'annexe sur l'application de l'*Advance Pricing Agreement* qui précise que l'accord sur les prix de transfert initial a été accordé et reconduit, par les autorités fiscales, jusqu'à la fin de l'exercice 2019. Une demande de renouvellement pour les périodes fiscales de 2020 à 2024 a été déposée en juin 2019 aux autorités fiscales et n'a pas été conclue à ce jour. Les principes appliqués jusqu'en 2019 ont été reconduits pour l'arrêté des comptes 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

La note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives notamment aux immobilisations financières (note 2.2).

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour risques et charges concernant des litiges, des pertes probables sur contrats de vente et sur des obligations de support après-vente, tel que décrit dans les notes 1.2. (Impacts de la pandémie COVID-19), 2.9.1, 2.9.2 et 2.9.3 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

S'agissant des litiges, nous nous sommes assurés que les éléments et les incertitudes éventuelles identifiés à l'occasion des procédures de recensement et d'identification mises en œuvre par votre société étaient décrits de façon appropriée dans la note 2.9.1 de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 29 avril 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Elisabeth Roumegoux-Rouvelle
Associée

ERNST & YOUNG et Autres



Pierre Constant
Associé

AIRBUS SAS

2, rond point Emile Dewoitine
31700 BLAGNAC

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

(comptes établis en Milliers d'euros)

AIRBUS SAS

	Pages
Sommaire	1
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Compte de Résultat	4 et 5

<u>Principes comptables et événements majeurs</u>	<u>6 à 19</u>
---	---------------

Notes sur le Bilan

Note	1 A	Immobilisations - Valeurs brutes	20
	B	Immobilisations - Amortissements	21
	C	Immobilisations - Valeurs nettes	21
Note	2	Immobilisations financières	22
Note	3 A	Titres de participations	23 et 24
	B	Créances rattachées à des participations	25
	C	Prêts	25
	D	Titres immobilisés	25
Note	4	Stocks et en-cours	26
Note	5	Créances	27
Note	6	Provisions pour dépréciation d'actifs	28
Note	7	Charges constatées d'avance	29
Note	8	Ecart de conversion Actif	30
Note	9 A	Répartition du capital	31
	B	Variations des capitaux propres	31
Note	10	Provisions pour risques et charges	32
Note	11	Dettes	33
Note	12	Produits constatés d'avance	34
Note	13	Ecart de conversion Passif	35
Note	14 A	Engagements - Vente et achat à terme	36
	B	Cautions bancaires	37
	C	Engagements - Garanties liées aux avions (GRP /AVG)	37

Notes sur le Compte de Résultat et divers

Note	15	Chiffre d'affaires	38
Note	16	Éléments concernant les entreprises liées	39
Note	17	Résultat exceptionnel	40
Note	18	Situation fiscale	41
Note	19	Effectif moyen	42

AIRBUS SAS

ACTIF

(Milliers d'Euros)

		31/12/2020	31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles	Note 1	67 701	93 180
Immobilisations corporelles	Note 1	2 372 742	2 201 674
Immobilisations financières	Notes 2 à 3	16 150 004	14 954 308
TOTAL		18 590 447	17 249 161
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours	Note 4	17 634 530	19 159 793
Avances et acomptes versés sur commandes	Note 5	1 444 022	1 604 705
Créances d'exploitation	Note 5	1 888 752	2 069 983
Créances diverses	Note 5	1 110 848	1 479 685
Disponibilités		13 415 011	20 127 962
Charges constatées d'avance et autres	Note 7	2 864 701	2 879 214
TOTAL		38 357 863	47 321 342
Ecarts de conversion actif	Note 8	150 599	122 334
TOTAL DE L'ACTIF		57 098 910	64 692 837

AIRBUS SAS

PASSIF

(Milliers d'Euros)

		31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES	Note 9		
Capital		3 577	3 577
Primes d'émission, d'apport et de fusion		3 574 896	3 574 858
Réserves		31 095	31 095
Résultat de l'exercice		(69 276)	(164 468)
Report à nouveau		(106 463)	58 005
Boni de fusion		4 460 220	4 460 220
Acomptes sur dividendes			
Provisions Règlementées		547 616	412 930
TOTAL		8 441 663	8 376 217
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Note 10	5 334 049	5 464 428
DETTES			
Dettes financières	Note 11	1 622 822	1 441 258
Comptes courants	Note 11	338 619	569 066
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	Note 11	36 026 534	36 135 409
Dettes d'exploitation	Note 11	3 795 979	11 380 463
Dettes diverses	Note 11	1 057 105	1 023 923
	Sous-total Note 11	42 841 059	50 550 118
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance et autres	Note 12	246 452	136 735
TOTAL		43 087 511	50 686 853
Ecarts de conversion passif	Note 13	235 686	165 340
TOTAL DU PASSIF		57 098 910	64 692 837

AIRBUS SAS

COMPTE DE RESULTAT (1/2)

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises Note 15	680 535	1 236 255
Production vendue (dont Etudes) Note 15	38 356 299	60 168 395
Production stockée	(1 063 196)	(889 038)
Production immobilisée	185 462	305 213
Subventions d'exploitation	5 802	4 396
Reprise sur provisions	1 294 594	1 282 873
Transferts de charges	532 865	753 701
Autres produits	4 080	4 591
TOTAL I	39 996 441	62 866 387
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	537 588	904 798
Variation de stocks	13 624	(48 147)
Achats et approvisionnements	26 759 212	43 219 157
Autres achats et charges externes	8 695 263	15 607 931
Impôts et taxes et assimilés	122 630	175 010
Salaires et traitements	816 556	890 492
Charges sociales	377 310	401 450
Dotations aux amortissements	141 535	123 662
Dotations aux provisions sur actif circulant	752 146	310 169
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 242 434	1 008 904
Dotations aux provisions sur actif immobilisé	7 136	
Autres charges	80 449	82 042
Total II	39 545 883	62 675 470
RESULTAT D'EXPLOITATION	450 558	190 917

AIRBUS SAS

COMPTE DE RESULTAT (2/2)

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT D'EXPLOITATION	450 558	190 917
Produits financiers		
Produits de participation	1 568	120 019
Interets et autres produits assimilés	217 069	83 220
Reprise sur provisions	74 474	10 505
Differences positives de change	379 783	415 598
Produits nets sur cessions de VMP		
Total produits financiers	672 893	629 341
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	13 516	10 552
Interets et charges assimilées	231 992	74 451
Differences negatives de change	703 333	502 132
Transfert de charges financières	6 944	
Total charges financières	955 785	587 135
RESULTAT FINANCIER	(282 892)	42 206
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	167 666	233 123
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 067	170 889
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 168 886	64
Reprise sur provisions	779 226	933 793
Transfert de charges exceptionnelles		
Total produits exceptionnels	3 955 180	1 104 746
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	42 774	5 870
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 606 950	331 733
Dotations aux amortissements et provisions	728 736	806 033
Autres charges exceptionnelles		
Total charges exceptionnelles	4 378 459	1 143 636
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(423 279)	(38 890)
RESULTAT NET AVANT IMPOT	(255 613)	194 233
Participation	(11 882)	29 946
Impôts sur les bénéfices (intégration fiscale) charge	174 455	(328 756)
RESULTAT NET TOTAL	(69 276)	(164 468)

Annexe Airbus SAS 31/12/2020

1. Evénements majeurs survenus durant l'exercice

1.1. Activité commerciale

487 avions ont été livrés par Airbus SAS en 2020 selon la répartition suivante :

- 405 SA (3 A319 ; 3 A320ceo ; 253 A320neo ; 9 A321ceo ; 178 A321neo)
- 19 A330
- 59 A350
- 4 A380

41 SA (17 A320neo, 16 A321neo et 8 A321ceo) ont également été livrés par Airbus Americas sur la période.

Airbus a enregistré 238 commandes nettes au cours de cet exercice. Le carnet de commandes s'élève ainsi à fin 2020 à 6697 avions.

1.2. Impacts de la pandémie COVID-19

La pandémie COVID-19, la crise sanitaire et économique qui en a résulté et les mesures prises en réponse à la propagation de la pandémie, y compris les mesures gouvernementales et les limitations et restrictions de voyage, ont entraîné des perturbations importantes des activités commerciales et de la chaîne d'approvisionnement de la Société.

Un certain nombre de mesures ont été prises par la Société pour mettre en œuvre des procédures rigoureuses en matière de santé et de sécurité tout en tenant compte des niveaux de stocks et des délais de production.

L'industrie aérospatiale, y compris la santé financière des opérateurs, des compagnies aériennes, des loueurs d'avions et des fournisseurs, du marché des avions commerciaux, de la demande de transport aérien et du trafic aérien commercial, a été gravement touchée par la pandémie du COVID-19. En conséquence, les compagnies aériennes ont réduit leur capacité, cloué temporairement au sol une grande partie de leurs flottes, cherché à mettre en œuvre des mesures visant à réduire leurs dépenses et à sécuriser les liquidités.

Certaines compagnies aériennes cherchent également à obtenir des arrangements avec les créanciers, une restructuration ou une demande de protection contre la faillite ou l'insolvabilité, ce qui pourrait avoir d'autres conséquences pour la Société et son carnet de commandes, ainsi que d'autres conséquences découlant des procédures connexes.

Le 8 avril 2020, le groupe Airbus a annoncé sa décision d'adapter ses cadences de production des avions commerciaux à 40 par mois pour la famille A320, 2 par mois pour l'A330 et 6 par mois pour l'A350 en réponse au nouvel environnement de marché lié au COVID-19. Par la suite, la cadence de production de l'A350 a encore été ramenée à 5 par mois. Il s'agissait d'une réduction des cadences moyennes d'environ un tiers par rapport aux cadences précédant le COVID-19 de mars 2020. Avec ces nouvelles cadences, la Société entend préserver sa capacité à répondre à la demande des clients tout en protégeant sa capacité à s'adapter davantage à l'évolution du marché mondial.

La Société suit l'évolution de la pandémie COVID-19 et continuera d'évaluer les impacts à venir. Les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société ont été et continueront d'être sensiblement touchés par la pandémie COVID-19, et la Société continue de faire face à des risques et incertitudes importants liés à la pandémie du COVID-19 et à la crise sanitaire et économique qui en résulte.

1.2.1. Continuité d'exploitation

Airbus SE, la société mère de Airbus SAS, a reçu l'approbation de son conseil d'administration pour sécuriser une nouvelle ligne de crédit de 15 milliards d'euros en complément à la facilité de crédit existante de 3 milliards d'euros, pour retirer la proposition de versement de dividendes 2019 de 1,80€ par action pour un montant total d'environ 1,4 milliard d'euros et pour suspendre le financement volontaire des retraites.

Le 21 octobre 2020, Airbus SE a contracté une nouvelle ligne de crédit syndiqué renouvelable pour un montant de 6 milliards d'euros, opération venant également réduire de 3 milliards d'euros la facilité de crédit de 15 milliards d'euros, afin de refinancer sa ligne de crédit syndiqué renouvelable déjà existante pour 3 milliards d'euros.

Avec ces décisions, Airbus dispose de liquidités disponibles suffisantes, pour les 12 prochains mois, pour faire face aux besoins de financement des sociétés du groupe, dont Airbus SAS, et maintenir les activités.

1.2.2. Plan d'adaptation des effectifs

En juin 2020, le groupe Airbus a annoncé son intention d'adapter ses effectifs mondiaux, principalement en France, en Allemagne, en Espagne et au Royaume-Uni, et de redimensionner son activité d'avions commerciaux au regard de la crise du COVID-19. Cette adaptation devait initialement entraîner une réduction d'environ 15 000 postes au plus tard à l'été 2021. Les mesures d'adaptation et de réduction du temps de travail soutenues par les gouvernements ont réduit le nombre de postes soumis au plan de restructuration. Si l'on prend en compte les départs effectifs depuis l'annonce initiale, le nombre restant de postes soumis au plan de restructuration s'élève à environ 6 100 au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, une provision de restructuration a été constituée pour un montant de 103 322 694 d'euros dans les comptes d'Airbus SAS afin de prendre en compte principalement le coût des mesures volontaires et obligatoires, et tenant compte de la meilleure estimation par la direction de l'impact de l'adaptation au temps de travail et des aides du gouvernement.

1.2.3. Revue de la valorisation des actifs

La Société a réalisé une revue détaillée de ses actifs et de ses passifs courants en tenant compte des nouvelles cadences de production ainsi que du volume attendu des livraisons futures. Cette revue a conduit à la comptabilisation en 2020 de charges d'un montant de 1,1 milliards d'euros, incluant une dépréciation des stocks considérés à risque d'un montant de 352 millions d'euros, des provisions complémentaires relatives au programme A380 d'un montant de 279 millions d'euros, l'annulation de coûts de développement capitalisés d'un montant de 101 millions d'euros, des provisions pour engagements contractuels vis-à-vis des fournisseurs d'un montant de 155 millions d'euros, et des provisions couvrant des risques commerciaux divers d'un montant estimé à 191 millions d'euros.

1.2.4. Ventas à terme

La Société a effectué une importante campagne de roll-over pour un montant nominal de 31 milliards de dollars au troisième trimestre afin de réaligner le portefeuille de couverture de change sur le dernier plan de livraison à long terme disponible. De cette manière, la Société atténue l'impact sur le cash flow qui se produit lorsque les gains ou les pertes sur les couvertures de change à terme ne coïncident pas avec les gains ou les pertes de change sur les transactions commerciales sous-jacentes.

La Société a tenu compte dans l'évaluation du risque de report de livraison des avions au-delà du risque déjà existant, et du risque d'annulations futures, notamment en raison de la défaillance potentielle des compagnies aériennes.

1.3. Autres événements

1.3.1. SFO / PNF / DoJ / DoS

Airbus SE a conclu des accords définitifs (« les accords ») avec le Parquet National Financier (« PNF ») en France, le Serious Fraud Office (« SFO ») au Royaume-Uni et le département américain de la Justice (« DoJ ») pour résoudre les enquêtes des autorités sur les allégations de fraude et de corruption, ainsi qu'avec le Département d'État des États-Unis (« DoS ») et le DoJ pour résoudre leurs enquêtes sur les dossiers inexacts et trompeurs faits auprès du DoS conformément au règlement américain sur le trafic international d'armes (« ITAR »). Les accords ont été approuvés et rendus publics le 31 janvier 2020.

Aux termes des accords, Airbus SE a accepté de payer des pénalités de 3 597 766 766 euros plus les intérêts et les coûts pour les autorités françaises, britanniques et américaines. Les règlements avec chaque autorité étaient les suivants : PNF 2 083 137 455 euros, SFO 983 974 311 euros, DoJ 526 150 496 euros et DoS 9 009 008 euros dont 4 504 504 euros pouvant être utilisés pour les mesures de conformité correctives approuvées.

Suite à la refacturation d'Airbus SE à Airbus SAS d'une quote-part du montant, l'impact financier pour Airbus SAS est neutre, cette amende étant considérée comme une activité éligible au titre de l'APA Commercial (Advanced Pricing Agreement) et donc refacturée par Airbus SAS via la clé industrielle 2020 aux entités Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd et Airbus Operations SL.

1.3.2. OMC (Organisation Mondiale du Commerce)

Le 18 mars 2020, les États-Unis ont porté à 15 % le taux de droits supplémentaires imposé aux gros aéronefs civils importés de l'UE. Ce taux s'élevait à 10% depuis le 18 octobre 2019. Plusieurs années de procédure ont également permis d'identifier un important soutien illégal des États-Unis à Boeing. En mars 2019, l'OMC a constaté que les mesures prises par les États-Unis pour le versement de subventions à Boeing étaient inadéquates. En octobre 2020, l'OMC a annoncé sa décision d'autoriser l'UE à imposer 4 milliards de dollars de contre-mesures annuelles. En novembre 2020, l'UE a imposé des droits de douane sur une série d'importations en provenance des États-Unis vers l'UE, dont 15 % sur l'importation de gros aéronefs civils.

Les autorisations respectives de l'OMC d'imposer des droits de douane resteront valides jusqu'à ce que l'UE ou les États-Unis prouvent à l'OMC qu'ils sont en pleine conformité, ou jusqu'à ce que les deux parties acceptent de régler le différend.

Cf événements post-clôture pour les décisions prises en 2021.

1.3.3. Brexit

Le 29 mars 2017, le Royaume-Uni a déclenché l'article 50 du traité de Lisbonne, le mécanisme de sortie de l'Union Européenne (« Brexit »). En juin 2018, Airbus a publié son évaluation des risques liés au Brexit décrivant les conséquences matérielles et les risques attendus pour Airbus découlant du départ du Royaume-Uni de l'Union Européenne sans accord. En septembre 2018, Airbus a lancé un projet visant à atténuer les risques et à anticiper les conséquences possibles du Brexit et son impact sur les activités commerciales et de production d'Airbus. Des progrès significatifs ont été réalisés dans l'atténuation des risques identifiés par exemple la modification des systèmes douaniers et informatiques d'Airbus, et le stockage des pièces associées au transport et à la logistique. Le Royaume-Uni a quitté l'Union Européenne de manière ordonnée le 31 janvier 2020 aux termes de l'accord de retrait, ouvrant une période de transition jusqu'au 31 décembre 2020.

Le 30 décembre 2020, le Parlement britannique a ratifié l'Accord de coopération et de commerce entre l'UE et le Royaume-Uni (« TCA ») mais il attend toujours la ratification par le Parlement Européen et le Conseil de l'Union Européenne avant la conclusion finale et l'entrée en vigueur. On s'attend à ce que le TCA prévienne les perturbations qu'un scénario de non-accord aurait créées. L'analyse préliminaire confirme que, bien que le Brexit se traduise par l'exigence d'un plus grand nombre de zones de vigilance, de travaux administratifs supplémentaires et d'une flexibilité industrielle réduite, la continuité des opérations commerciales et de la chaîne d'approvisionnement de la Société en particulier ne sont pas sensiblement menacées.

1.4. Mouvements de titres

1.4.1. Fusion

Le 29 juin 2020 EADS CASA France SAS a fusionné dans Airbus SAS. Par conséquent, Airbus Defence and Space SAU est devenu actionnaire d'Airbus SAS et détient les 150 904 actions auparavant détenues par EADS CASA France SAS, représentant 4,22% du capital d'Airbus SAS.

1.4.2. Augmentation de capital

- Le 8 décembre 2020, Airbus SAS a augmenté le capital d'Airbus Operations SAS, détenu à 100%, à hauteur de 30 millions d'euros. Après cette opération, le montant total du capital détenu s'éleva à 1 008 826 931 euros.
- Le 12 février 2020, Airbus SAS a augmenté le capital de 9268448 Canada Inc. de 445 millions de dollars US. Le 3 juin 2020, Airbus SAS a procédé à une nouvelle augmentation de capital de 700 millions de dollars US de 9268448 Canada Inc. suivie d'une diminution de 200 millions de dollars US le 21 juillet 2020.
- Le 18 décembre 2020, une augmentation de capital de 28 millions de dollars US a été effectuée au profit d'Airbus America, filiale détenue à 100% par Airbus SAS.
- Le 21 décembre 2020, une augmentation de capital de 20,9 millions de dollars US a été effectuée au profit de Sepang Aircraft Engineering Sdn Bhd, filiale à 100% d'Airbus SAS.
- Une dotation supplémentaire de 3,5 millions d'euros et de 4 millions d'euros a été faite à Aerofund III le 14 décembre 2020.
- Airbus SAS a versé 4,2 millions d'euros depuis octobre 2020 à la société de libre partenariat ACE Aero Partenaires créée afin de soutenir l'industrie aéronautique.

1.4.3. Acquisitions

- Le 7 décembre 2020, Airbus Développement SAS a vendu ses 13 166 actions de Midi Pyrénées Croissance SA à Airbus SAS à hauteur de 232.000 euros. Après l'opération, Airbus SAS détient 2,43% du capital de Midi Pyrénées Croissance SA.
- Le 30 décembre 2020, Lagardère Ressources a cédé 16 540 actions de CVT SA à Airbus SAS pour 1 euro symbolique. Airbus SAS détient 100% de CVT.

1.4.4. Vente

- Le 15 septembre 2020, Airbus SAS a procédé à la vente des titres qu'elle détenait dans Eurotradia à Euro Advocacy SAS pour un montant de 1,3 millions d'euros. La valeur brute des titres était de 3,4 millions d'euros dépréciés à 100%

1.4.5. Liquidations

- Le 11 mars 2020, SOFRESA a été liquidée. La valeur des titres s'élevait à 149.000 euros.
- Le 13 novembre 2020, les sociétés Sunny T BV et Shiny T BV ont été liquidées, la valeur des titres était respectivement de 26 millions d'euros et 10,5 millions d'euros, totalement dépréciés.

2. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société ont été établis suivant les principes comptables généralement admis conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application du règlement ANC n°2014-03.

L'établissement des comptes annuels nécessite de la part de la direction de la Société d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Ces estimations ou hypothèses peuvent être révisées d'exercice en exercice.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2020 au 31/12/2020. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport sauf pour celles qui ont fait l'objet d'une réévaluation globale.

Les règlements CRC n° 2002-10 (relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs) et n° 2004-06 (relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs) sont appliqués dans les comptes de la société.

Les logiciels autonomes conçus en interne sont comptabilisés à l'actif.

Les immeubles, les agencements de bâtiments, les ouvrages d'infrastructure, le matériel aérien immobilisé, le matériel de transport et le mobilier de bureau font l'objet d'un amortissement linéaire.

L'amortissement dégressif est pratiqué pour les biens y ouvrant droit, sachant que l'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est porté en amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

Progiciels acquis et logiciels développés, brevets	1 à 5 ans
Constructions	6 à 50 ans
Ouvrages d'infrastructures et installations générales	10 à 30 ans
Installations complexes spécialisées	6 à 10 ans
Matériels et outillages industriels	3 à 30 ans
Matériel aérien immobilisé	10 à 35 ans
Autres	3 à 15 ans

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'achat ou à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

2.2 Immobilisations financières

La valeur brute des participations et des titres est constituée par le coût d'acquisition historique ou par la valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire de ces participations devient inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Dans le cas des titres de participation, la valeur d'inventaire est généralement établie par référence aux capitaux propres, mais aussi en fonction de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité des participations considérées pour l'entreprise.

Les créances et prêts rattachés aux participations sont enregistrés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsqu'apparaît une perte probable. Les prêts en devises sont réévalués au cours de clôture.

2.3 Stocks et en cours

Les stocks de pièces détachées sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré. Une provision pour dépréciation des stocks de pièces détachées est constituée pour tenir compte de la durée de vie des pièces.

Les avions produits sont considérés comme produits finis une fois les activités de production terminées et les avions remis au département en charge de la gestion des livraisons aux clients. Avant cette phase, le coût de production des avions, y compris les frais de transport, est enregistré en en-cours de production.

Les avions de deuxième main sont valorisés à leur coût d'achat.

Une provision pour dépréciation des stocks de produits finis ou d'en-cours est constatée lorsque la juste valeur est inférieure à la valeur d'inventaire.

2.4 Créances d'exploitation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsqu'une perte probable apparaît.

2.5 Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises sont converties en euros au cours de clôture du mois précédent leur réalisation et les dettes et créances sont réévaluées au cours de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits, suivant le cas, en écart de conversion actif ou passif.

Par ailleurs, les pertes de change latentes font l'objet de provisions pour risques et les gains latents ne sont pas inclus dans les résultats.

Les avoirs clients libellés en devises qui feront l'objet d'un décaissement sont réévalués au taux de clôture. Les avoirs libellés en devises qui donnent lieu à des prestations de services supplémentaires ne sont pas réévalués en tant qu'éléments non monétaires.

2.6 Couverture de change

Les ventes d'Airbus sont majoritairement libellées en dollars US, alors qu'une partie significative des coûts est encourue en euros et en livres sterling. Par conséquent, Airbus utilise des instruments de couverture de change pour minimiser son exposition en dollars sur les ventes d'avions et son exposition sur les achats en livres sterling.

Les flux couverts correspondent aux prévisions mensuelles de flux en dollars pour un mois donné sur la base des dates de livraison des avions. Le montant à couvrir est décidé par le Comité de Trésorerie d'Airbus sur la base des livraisons d'avions considérées comme hautement probables, à savoir les livraisons correspondant à des commandes fermes ou à des engagements de commande ayant une très forte probabilité de se matérialiser sur la base des documents contractuels échangés.

Les principaux instruments financiers utilisés sont des ventes à terme de dollars contre euros. Ces instruments ne sont pas détenus à titre spéculatif. La relation de couverture est documentée entre les instruments financiers et les flux mensuels en dollars couverts.

Le montant des couvertures débouclées en 2020 et comptabilisées en chiffre d'affaires s'élève à une charge nette de 898 millions d'euros contre une charge nette de 1 802 millions d'euros au titre de l'exercice 2019.

Les différences de change sont enregistrées en résultat d'exploitation (chiffre d'affaires) pour refléter les relations de couverture existantes.

L'exposition sur les achats en livres sterling est en partie couverte par des ventes à terme de dollars contre des livres sterling. Les stocks sont valorisés au cours historique, sans tenir compte des couvertures existantes. L'impact potentiel lié à la prise en compte du cours couvert dans le cadre de l'évaluation des stocks d'avions commerciaux n'aurait pas d'impact sur le compte de résultat puisque ce résultat est redistribué dans le cadre du mécanisme de l'Advance Pricing Agreement Civil (Note 2.13).

Le montant des engagements non débouclés est présenté dans la note 14 A.

2.7 Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus, hors dépenses d'outillages spécialisés, d'installations d'essais et de prototypes.

2.8 Provisions réglementées

Les provisions réglementées concernent les amortissements dérogatoires calculés selon la législation fiscale en vigueur.

2.9 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources estimable au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées par le management en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Lorsque la composante temps a un effet significatif sur l'évaluation de la provision, les flux attendus de sortie de ressources sont actualisés.

2.9.1 Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges sont enregistrées à la suite d'actions légales, d'enquêtes gouvernementales et autres plaintes déposées contre la Société qui font référence à des événements passés. Elles sont estimées par la direction lorsque la sortie de ressources apparaît probable et que l'obligation est estimable.

2.9.2 Provisions séries

- **Provisions pour perte sur contrats de vente**

Les commandes pouvant donner lieu à la constitution de provisions pour pertes, sont celles enregistrées en carnet au 31 décembre, c'est-à-dire celles pour lesquelles, à cette date, un contrat a été signé et un acompte significatif encaissé. Les pertes probables sur l'ensemble du contrat concerné, dès lors qu'elles sont connues, font l'objet de provisions pour risques.

Les pertes sur contrat sont identifiées en suivant la progression du programme et en mettant à jour l'estimation des coûts du contrat. L'étendue des hypothèses, jugements et estimations retenus varie en fonction de la taille des contrats et des programmes correspondants. En particulier, le démarrage de nouveaux programmes induit un niveau accru d'estimations et de jugements relatifs aux prévisions de développement, de production et de certification, ainsi qu'aux prévisions de coûts.

Ces estimations et jugements sont sujets à modification en fonction de la disponibilité de nouvelles informations, au fur et à mesure de l'avancement des contrats et des programmes. La part de perte pondérée par le pourcentage d'avancement des travaux est comptabilisée en dépréciation des en-cours.

Les flux dollars inclus dans les provisions pour perte sur contrats de ventes, sont convertis à un taux de change (appelé « compounded rate ») qui inclut les résultats du portefeuille des couvertures de change.

- **Provisions pour prestations à fournir**

Les travaux, consécutifs à une vente, que l'entreprise devra réaliser pour respecter ses engagements, sont provisionnés dès l'exercice de comptabilisation de la vente lorsque leur montant peut être déterminé avec une assurance raisonnable.

- **Provision pour garanties liées aux valeurs résiduelles des avions**

Les garanties de valeurs résiduelles des avions consenties par Airbus SAS depuis 2006 sont enregistrées en provisions pour risques. Les engagements d'Airbus SAS envers les compagnies aériennes sont présentés en note 14 C. Les paramètres du modèle d'évaluation du risque sur ces provisions sont révisés chaque année pour être en ligne avec les conditions actuelles de marché et la probabilité d'exercice de ces engagements.

- **Provision DMC**

Airbus Military SL, filiale d'Airbus SAS, a un contrat avec plusieurs nations, représentées par l'OCCAR, pour la conception, le développement, la fabrication et la livraison de 170 avions A400M.

Dans ce cadre, Airbus Military SL a conclu des accords avec des partenaires industriels, parmi lesquels Airbus SAS. Airbus Military SL a également délégué à Airbus SAS la gestion du développement de l'ensemble du programme ainsi que certains risques afférents à travers le contrat DMC (Development Management Contract), pour lequel Airbus SAS a été rémunérée.

Ce contrat est inclus dans l'APA A400M (voir la note 2.14) qui prévoit que les coûts et revenus cumulatifs relatifs à ce contrat à fin 2012 sont transférés à l'UTE (une structure de participation relevant du droit espagnol) au fur et à mesure de la livraison des avions. Les coûts encourus et revenus perçus à partir de 2013 au titre de ce contrat sont transférés à l'UTE au cours du même exercice. La provision DMC s'élève à 100 millions d'euros au 31 décembre 2020 et est reprise au même rythme que les coûts et revenus antérieurs à 2012 et transférés à l'UTE.

Pour la phase de production de l'A400M, le management du programme a été délégué par Airbus Military SL à Airbus Defence & Space SAU à travers le contrat PMC (« Programme Management Contract ») effectif depuis janvier 2014..

2.9.3 Provisions pour risques support après-vente

Une provision pour garantie est constituée pour la part des coûts de modification ou de maintenance après-vente qu'Airbus doit couvrir contractuellement. La provision n'est constituée que pour les avions livrés. Le cas échéant, le coût de la garantie est retenu dans l'estimation des pertes sur contrats.

De plus, pour des modifications ou la résolution de problèmes techniques connus au titre desquelles Airbus a une obligation, une provision pour risque spécifique est comptabilisée. Elle est constituée sur la base des coûts prévisionnels, pour les avions déjà livrés.

Les flux dollars inclus dans ces provisions sont convertis à un taux de change (appelé « compounded rate ») qui tient compte des couvertures de change contractées.

2.9.4 Provisions pour retraites et médailles

La dette actuarielle relative aux indemnités de départ en retraite des personnels de la société et aux médailles du travail a été évaluée par un cabinet d'actuaire à 635 289 128 euros à partir d'hypothèses actuarielles mises à jour fin 2020. Ces engagements sont provisionnés à hauteur de 404 996 738 euros dans les comptes au 31 décembre 2020. La part des engagements de retraite non provisionnés au 31 décembre 2020, soit 230 292 390 euros, sera enregistrée sur la durée d'activité moyenne résiduelle prévisionnelle au sein de la société conformément à la méthode 1 (méthode dite du corridor) de la recommandation n°2013-R.02 de l'ANC.

Les engagements liés à la mise en place en 2002 d'un plan de retraite pour les salariés appartenant au Comité Exécutif du groupe sont provisionnés et figurent au passif du bilan. Ces engagements s'analysent de la manière suivante : les membres du Comité Exécutif bénéficient d'un engagement de retraite complémentaire prévu dans leur contrat de travail. La politique générale consiste à leur accorder un complément de pension annuelle leur permettant d'atteindre 50 % de leur salaire de base annuelle au terme de cinq ans de

participation au Comité Exécutif, selon qu'ils atteignent l'âge de 60 à 65 ans. Dans le cas des présidents exécutifs, l'âge de la retraite est fixé à 60 ans. Cet engagement s'établit à 60 % après dix ans de participation au Comité Exécutif d'Airbus.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la dette actuarielle à fin 2020 sont les suivantes :

- Taux actualisation	0.50 %
- Taux d'inflation	1.5%
- Taux de revalorisation des salaires	2.50 %
- Age de départ à la retraite et l'âge	entre 62 et 67 ans, selon les catégories
- Table de mortalité	INSEE TV 2014-2016

Concernant la provision pour médailles du travail elle est calculée au fur et à mesure du temps de présence des salariés, en fonction de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille et prenant en compte les gratifications qui risquent d'être versées pour toute la période de travail.

2.10 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est relatif essentiellement à la vente des avions, des pièces de rechange et de services spécifiques après-vente. Les revenus et la marge sont reconnus à la livraison de chaque avion dès lors que les risques et avantages inhérents à la transaction ont été transférés à l'acheteur.

Compte tenu de la forte implication de certaines compagnies aériennes « clients de lancement » dans le processus de développement et de production du programme A350 XWB, la société applique la méthode de comptabilisation à l'avancement pour les contrats signés avec ces compagnies.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'avions libellé en dollar est reconnu au taux de clôture du mois précédent.

La présentation en chiffre d'affaires des incidences des couvertures de change est exposée dans la note 2.6 Couverture de change.

2.11 Impôt sur les sociétés

Dans le cadre de l'impôt sur les sociétés, la société Airbus SAS est tête d'intégration fiscale d'un groupe fiscal constitué par les sociétés suivantes:

Aeropart
Aeroproduct
Airbus
Airbus ATR
Airbus Cybersecurity
Airbus Defence and Space Holding SAS
Airbus Defence and Space SAS
Airbus Defense and Space Holding France SAS
Airbus Développement
Airbus DS Geo SA
Airbus DS SLC
Airbus Flight Academy europe
Airbus Helicopters
Airbus Interiors Services
Airbus Invest SAS
Airbus Mobility SAS
Airbus Opérations SAS
Airbus UpNext
AirBusiness Academy
Apsys
Immobilière Aelis
Matra Defense
Navblue SAS
Projic 9
SERAT
Société Participation et Gestion
STAR Real Estate
Stelia Aerospace
Stelia Aerospace Composites
Stormshield
Survey Copter
Testia SAS

Dans le cadre de l'intégration fiscale, les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale. Cette charge est donc calculée sur leur résultat propre après imputation de tous leurs déficits antérieurs. Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Sur l'exercice où les filiales redeviendraient bénéficiaires, la société mère supporterait alors une charge d'impôt.

2.12 Advance Pricing Agreement Civil

Le 27 avril 2004, un accord préalable de prix de transfert multilatéral (Advanced Pricing Agreement) a été signé par les autorités fiscales allemandes, espagnoles, françaises et

britanniques. Cet accord couvre les activités communes « Common Business » d'Airbus exécutées par Airbus SAS et les quatre entités nationales « NATCOs » (Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd et Airbus Operations SL). L'avion de transport militaire « A400M » est exclu de l'accord.

Cet accord a été reconduit par les autorités fiscales sur les mêmes bases jusqu'à la fin de l'exercice 2019. Comme proposé par le contrat, une demande de renouvellement pour les périodes fiscales de 2020 à 2024 a été déposée en Juin 2019 aux quatre administrations fiscales. A date, aucun élément n'a été identifié pouvant remettre en cause l'application de l'accord pour l'exercice 2020.

2.13 Advance Pricing Agreement US FAL

Un accord préalable de prix de transfert entre Airbus SAS et Airbus Americas Inc a été signé fin 2019 pour les exercices 2016 à 2019. Cet accord couvre les activités d'assemblage des avions de la chaîne d'assemblage de Mobile (Alabama, USA). La demande de renouvellement déposée en juin 2019 par la société pour la période 2020 à 2024 a été acceptée le 24 mars 2020 par l'autorité compétente française et le 1^{er} avril 2020 par l'autorité compétente américaine. Les discussions entre les autorités compétentes sont en cours.

2.14 Advance Pricing Agreement Airbus Canada

Une demande d'accord préalable de prix de transfert entre Airbus SAS et Airbus Canada (ACLP) a été déposée fin 2020 pour la période 2019 à 2023. Cette demande couvre les services rendus par Airbus SAS à Airbus Canada dans le cadre du programme A220 (support à la vente, aux achats et aux services après-vente) ainsi que la rémunération d'intangibles mis à disposition par Airbus SAS à Airbus Canada notamment la marque Airbus. Les discussions entre les autorités compétentes sont en cours.

2.15 Advance Pricing Agreement A400M

Un APA spécifique au programme A400M a été signé formellement en 2013 par les quatre administrations fiscales (France, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni). Cet accord détermine les conditions de rémunération des sociétés Airbus SAS, Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd, Airbus Defence & Space GmbH et Airbus Defence & Space SAU pour les activités de développement, de production et de vente des A400M à la société AMSL, qui a pour clients différentes nations représentées par l'OCCAR. Une structure en participation de droit espagnol (UTE) permet de partager les résultats des ventes de ces avions. L'APA stipule que la société Airbus SAS sera compensée pour ses coûts et produits engagés au titre du programme sans prendre part au partage du résultat.

L'accord est en cours de renouvellement pour la période 2020-2024.

Cet accord ne couvre pas les activités de services et de support.

2.16 Accord de partage du chiffre d'affaires relatif aux activités de service et de support de l'A400M

Les sociétés Airbus SAS, Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd, Airbus Defence & Space SAU et Airbus Defence & Space GmbH ont signé un accord de répartition du chiffre d'affaires relatif aux activités de services et de support de l'A400M. Cet accord définit les modalités de rémunération des sociétés concernées pour les activités réalisées depuis qu'elles ont débuté.

2.17 Autres points fiscaux

Concernant le contrôle fiscal portant sur les exercices 2004 et 2005, la société Airbus SAS, en son nom et pour le compte de sa filiale intégrée, Airbus Operations SAS, a déposé début 2012 une réclamation contentieuse contre l'avis de mise en recouvrement reçu et a demandé à bénéficier du sursis de paiement. La DVNI (Direction des Vérifications Nationales et Internationales) a accepté partiellement la position de la société par une réponse fin 2014. Les points majeurs contestés par la société ayant été rejetés, la société a déposé une requête introductive d'instance auprès du Tribunal Administratif de Montreuil fin janvier 2015. Aucune provision n'est constituée dans les comptes de la société Airbus SAS à ce titre. Afin d'éviter de mettre en place une garantie bancaire, la société Airbus SAS, en tant que mère du groupe fiscal Airbus, a payé la totalité de l'avis de mise en recouvrement émis par la Direction des Grandes Entreprises (DGE) fin décembre 2015. Le Tribunal Administratif de Montreuil en juin 2016 a accordé un dégrèvement partiel à la société Airbus SAS (dégrèvement reversé à la société Airbus Operations SAS). La société Airbus SAS a fait appel du surplus auprès de la Cour Administrative d'Appel de Versailles. La Cour Administrative d'Appel de Versailles a rendu sa décision en juin 2018. La Cour a donné droit à la société Airbus SAS sur deux sujets et a donc accordé un dégrèvement partiel à la société. La Cour ayant rendu un arrêt défavorable à la Société au titre des deux derniers sujets, la Société a déposé un pourvoi auprès du Conseil d'Etat en septembre 2018. Le pourvoi de la Société a été admis par le Conseil d'Etat courant 2019. La décision du Conseil d'Etat a été rendue courant mars 2021. Le Conseil d'Etat donne droit à l'administration fiscale sur les deux derniers points en litige.

Un contrôle fiscal portant sur les exercices 2016 et 2017 diligenté par la DVNI a débuté en septembre 2018. Le contrôle fiscal sur place s'est terminé fin 2019 par la remise d'une proposition de rectification. La Société a répondu en 2020 et la DVNI a confirmé sa position sur différents points. La Société a sollicité un recours hiérarchique pour finaliser les sujets contestés. Ce recours prévu initialement fin 2020 devrait se tenir début 2021.

2.18 Consolidation

Conformément à l'article L 233-17 du Code de Commerce, Airbus SAS est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe. En effet, les comptes individuels de la Société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle et sur lesquelles elle exerce une influence notable, sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société Airbus SE.

2.19 Transaction avec les parties liées

Aucune transaction avec les parties liées présentant une importance significative et non conclue à des conditions normales de marché n'est intervenue sur l'exercice.

2.20 Rémunérations allouées aux organes de direction et d'administration

Le détail des rémunérations des administrateurs et des dirigeants est communiqué dans le rapport annuel 2020 d'Airbus SE.

3. Evénements post-clôture

3.1. Ajustement des cadences de production

Le 21 janvier 2021, Airbus a annoncé l'adaptation de ses cadences de production en réponse à l'environnement du marché. Pour ses appareils de la famille A320, les nouvelles cadences

de production moyennes mèneront désormais à une augmentation progressive de la production, qui passera du taux actuel de 40 par mois à 43 et 45, respectivement au troisième et quatrième trimestre de 2021. La Direction estime que la production de Widebody restera stable aux niveaux actuels.

3.2. OMC (Organisation Mondiale du Commerce)

Le 12 janvier 2021, les États-Unis ont imposé des droits de douane supplémentaires de 15% sur les importations de pièces détachées d'avions en provenance de certains états membres de l'UE livrées aux États-Unis. Le 5 mars 2021, l'UE et les États-Unis ont annoncé qu'ils suspendraient pour une période de quatre mois tous les droits de douane relatifs aux différends portés à l'OMC au sujet des avions.

3.3. Transformation de l'organisation dans le domaine des aérostructures en Europe

Le 21 avril 2021, la Société a présenté ses projets de création de deux sociétés intégrées d'assemblage d'aérostructures en France et en Allemagne, et d'une troisième société, basée en Allemagne, se positionnant comme un nouvel acteur au niveau mondial dans le domaine des pièces détachées. Ces projets font suite à la décision de la Société de positionner l'assemblage d'aérostructures au cœur de son système industriel afin de renforcer sa gestion de la chaîne de valeur tout en préparant l'avenir de l'entreprise à court et à long terme. Ces projets sont soumis à la réussite du processus social en cours.

4. Autres informations

Airbus SAS est consolidée dans les états financiers d'Airbus SE, société européenne dont le siège est à Amsterdam, Pays-Bas, Mendelweg 30, 2333 CS Leiden.

AIRBUS SAS

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

A - VALEURS BRUTES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2019	31/12/2020			
		Augmentations	Transferts	Cessions	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions, brevets, licences, marques	459 309	1 639	43 556	1 720	502 785
Immobilisations incorporelles en cours	56 192	15 114	(43 841)		27 465
	515 501	16 752	(285)	1 720	530 249
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains et aménagements de terrains	97 806	106	60	1 028	96 945
Constructions	1 646 529	665	59 281	60 652	1 645 823
Matériel et équipement	338 804	65 547	17 437	3 961	417 827
Matériel de transport - avions Beluga	428 973	8 994	498 306		936 274
Autres immobilisations	86 205	918	2 760	5 487	84 396
Immobilisations en cours	1 167 479	228 151	(577 561)		818 069
	3 765 795	304 382	285	71 128	3 999 334
TOTAL IMMOBILISATIONS	4 281 296	321 134		72 847	4 529 583

AIRBUS SAS

B - AMORTISSEMENTS

(Milliers d'Euros)

	31/12/2019	31/12/2020		
		Dotations	Reprises	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	422 321	41 843	1 616	462 548
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains et aménagements de terrains	22 080	458	1 012	21 526
Constructions	918 571	34 080	58 294	894 357
Matériel et équipement	236 545	41 216	3 737	274 024
Matériel de transport - avions	317 761	51 178		368 938
Autres immobilisations	69 165	4 019	5 437	67 747
	1 564 121	130 950	68 480	1 626 592
TOTAL AMORTISSEMENTS	1 986 443	172 793	70 096	2 089 140

C - VALEURS NETTES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	31/12/2019
Total valeurs brutes immobilisations incorporelles	530 249	515 501
Total amortissements immobilisations incorporelles	462 548	422 321
TOTAL VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	67 701	93 180

Total valeurs brutes immobilisations corporelles	3 999 334	3 765 795
Total amortissements immobilisations corporelles	1 626 592	1 564 121
TOTAL VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 372 742	2 201 674

AIRBUS SAS

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(Milliers d'Euros)

		31/12/2019	31/12/2020		
		Net	Brut	Dépréciations	Net
Participations	Note 3-A	13 566 612	14 716 737	(147 574)	14 569 163
Créances rattachées à participations	Note 3-B	7 869	2 902		2 902
Titres immobilisés	Note 3-D	19 731	41 215	(10 003)	31 212
Prêts	Note 3-C	1 360 095	1 663 604	(116 876)	1 546 728
		14 954 308	16 424 457	(274 453)	16 150 004

AIRBUS SAS

NOTE 3-A : FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Participation en %	Valeur d'inventaire au 31/12/2020
1) Filiales (Capital détenu à 50% et plus)		
AIRBUS OPERATIONS SAS	100,00	6 894 948 763
AIRBUS INVEST SAS	100,00	480 376 176
AIRBUS JAPAN KK	100,00	605 512
AIRBUS CHINA Limited	100,00	104 255 450
Airbus (Tianjin) DELIVERY CENTER Ltd	100,00	10 000 000
SATAIR A/S	100,00	342 845 960
AIRBUS AMERICAS, Inc	100,00	1 060 746 738
AirBusiness Academy SAS	100,00	12 000 000
AEROPRODUCT	100,00	38 097
AIRBUS COLOMBIA SAS	100,00	400 000
Airbus ATR SAS	100,00	91 507 614
EADS BUSINESS SERVICES (BEIJING) CO., Ltd.	100,00	500 000
Airbus DEVELOPPEMENT	100,00	3 048 950
AIRBUS KOREA LIMITED	100,00	87 691
Airbus Group (Malaysia) SDN BHD	100,00	121 207
Airbus Singapore Pte Ltd	100,00	5 327 837
Eltra Holdings Pte. Ltd.	100,00	30 846 701
IMMOBILIÈRE AELIS	100,00	20 000
Stelia Aerospace SAS	100,00	1 201 586 815
Golden Valley Investment PTE. LTD.	100,00	8 706 523
SEPANG	100,00	30 110 348
Airbus ExO Alpha	100,00	13 500 000
Aeropart	100,00	17 321 044
CanCo1	100,00	59 770 430
CanCo2	100,00	943 599 493
Testla SAS	100,00	2 396
AIRBUS TRANSPORT INTERNATIONAL SNC	99,90	1 553
Airbus Group (Thailand) LTD.	99,98	124 647
SERAT - Ste d'Etudes de Realisations et d'Applications Techn	99,74	3 422 392
APSYS	99,10	41 091 000
PT AIRBUS GROUP INDONESIA	99,00	192 434
OOO Airbus Group Rus	99,00	10 064
AIRBUS DS HOLDING SAS	100,00	2 318 582 570
AIRBUS HELICOPTERS	100,00	956 875 403
Airbus AEROASSURANCES	90,00	13 720
SEMATRA	74,46	20 207
AIRBUS MILITARY SL	69,40	2 089
AIRBUS BRAZIL NEGOCIAS AEROSPACIAIS Ltda	62,74	6 436 000
Fast Express Investment Ltd	51,00	4 949 306
ASB Aerospatiale Batteries	50,00	3 936 550
SATAIR GMBH	100,00	103 500
AIRBUS VIETNAM LIMITED	100,00	179 620
Airbus Group India Private Limited	11,46	3 057 824
CSALP	50,07	20 409 039
2) Participations (Capital détenu à plus de 10%)		
China World Aviation Leasing Co. Limited	25,00	3 142 924
CVT	49,99	643 144
AUCTUS	49,00	3 663 315
BYBLOS	25,00	1 062 966
Aerospace Technology Park S.A.	30,00	2 500 000
S.C.I LES HERBAGES L'AIR LIQUIDE - AEROSPATIALE	45,00	377 311
SECBAT - Ste Européenne de Construction de l'Avion Breguet	24,95	17 902
SOFEMA	21,62	3 259 603
BOOSTAEROSPACE SAS	40,00	20 000
SEMIDIAS - SEM pour l'Innovation, leDéveloppement Industriel	20,00	30 490
Indian Aero Ventures Private Limited	17,85	17 181 628
Centre Entreprise Et Communication Avancee - CECA	12,50	38 112
ODAS	10,00	2 999 668
CERFACS	13,11	83 848
3) Autres participations et autres titres immobilisés		
Participations et autres titres immobilisés		10 034 025
TOTAL		14 716 736 599

AIRBUS SAS

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2020

	Pays	Capital social	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres de participations		Chiffres d'affaires Hors taxes du dernier exercice écoulé (2019)	Bénéfice ou Perte du dernier exercice clos (2019) (+ bénéfice)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice 2020
				Brut (€)	Net (€)			
<u>FILIALES ET PARTICIPATIONS</u>								
AIRBUS OPERATIONS SAS 31060 Toulouse	France	1 008 826 931	100%	6 894 948 763	6 894 948 763	14 495 322 190	1 237 816 489	
AIRBUS ATR 31770 Colomiers	France	30 528 000	100%	91 507 614	91 507 614	230 075 311	63 246 739	
AIRBUS DS HOLDING SAS 92152 Suresnes	France	21 391 489	100%	2 318 582 570	2 318 582 570	0	3 822 234	
STELIA 17300 Rochefort	France	200 000 000	100%	1 201 586 815	1 201 586 815	2 346 666	152 816 000	
AIRBUS INVEST SAS 31700 BLAGNAC	France	482 525 249	100%	480 376 176	480 376 176	136	(5 260 647)	
AIRBUS AMERICAS, Inc Herndon, Virginia 20171 USA	USA	USD 904 012 028	100%	1 060 746 738	1 060 746 738	USD 2 541 174 51	USD 44 623 080	
AIRBUS CHINA Limited Duddell Street Central, Hong Kong	Chine	USD 517 525 820	100%	104 255 450	104 255 450	USD 88 189 989	USD 13 626 706	
Autres participations				2 564 732 472	2 417 158 577			
SOUS-TOTAL FILIALES				14 716 736 599	14 569 162 704			

AIRBUS SAS

NOTE 3-B : CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	à moins de 1 an	à plus de 1 an	31/12/2019
Créances rattachées à des participations	2 902		2 902	7 869
	2 902		2 902	7 869

NOTE 3-C : PRETS

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	à moins de 1 an	à plus de 1 an	31/12/2019
AIRBUS OPERATIONS SAS	1 538 076	191 002	1 347 074	1 346 442
DIVERS	125 528	16 299	109 229	128 470
Dépréciation	(116 876)		(116 876)	(114 816)
	1 546 728	207 301	1 339 427	1 360 095

Note 3-D : TITRES IMMOBILISES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	à moins de 1 an	à plus de 1 an	31/12/2019
FCPR AEROFUND	26 476	7 500	18 976	18 976
AAP Compartiment	4 176	4 176		
ADVANCE CAPITAL EUROPE				435
DIVERS	560		560	321
	31 212	7 500	19 536	19 731

AIRBUS SAS

NOTE 4 : STOCKS ET EN-COURS

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Dépréciations	Net	NET
En cours de production	15 682 761	(928 206)	14 754 555	17 302 788
Produits finis	2 125 111	(51 387)	2 073 723	999 452
Marchandises / rechanges	1 015 646	(209 394)	806 252	857 553
	18 823 518	(1 188 988)	17 634 530	19 159 793

AIRBUS SAS

NOTE 5 : CREANCES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	à moins de 1 an	à plus de 1 an	31/12/2019
Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commandes	1 444 022	(235 208)	1 679 230	1 604 705
Créances d'exploitation				
Créances clients	924 553	924 553		1 456 472
Créances clients - Factures à émettre	408 448	408 448		75 908
Créances clients - Effets de commerce	555 751	555 751		537 603
	1 888 752	1 888 752		2 069 983
Créances diverses				
<u>Créances groupe et comptes rattachés</u>	454 888	454 888		577 316
<u>Autres créances diverses</u>				
TVA	256 547	256 547		322 046
Etat - Impôt sur les sociétés	270 890	270 890		476 730
Autres créances	128 522	128 522		103 593
	655 960	655 960		902 369
<u>Total créances diverses</u>	1 110 848	1 110 848		1 479 685
TOTAL CREANCES	4 443 621	2 764 391	1 679 230	5 154 373

AIRBUS SAS

NOTE 6 : PROVISIONS POUR DEPRECIATION D'ACTIFS

tionne

(Milliers d'Euros)

	31/12/2019	Transferts (Note 10)	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	31/12/2020
Dépréciation série divers	21 380		3 923		25 303
Dépréciation des stocks	550 863	307 055	583 725	(513 437)	928 206
Dépréciation autres	12 086		39 301		51 387
SERIES	584 329	307 055	626 949	(513 437)	1 004 896
Dépréciation créance clients	21 559		36 448		58 007
SUPPORT	21 559		36 448		58 007
Dépréciation stock pièces dét.	171 717		37 677		209 394
SUPPORT HAMBOURG	171 717		37 677		209 394
Depreciation des prêts	114 816	18 344	5 972	(22 256)	116 876
Dépréciation des immo. Financières	215 278	(18 344)	5 288	(44 645)	157 577
Dépréciation creances diverses	258 724		53 328	(18 929)	293 123
RISQUES DIVERS	588 818		64 588	(85 830)	567 576
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION D'ACTIFS	1 366 423	307 055	765 662	(599 267)	1 839 873

AIRBUS SAS

NOTE 7 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020			31/12/2019
	à moins de 1 an	à plus de 1 an	TOTAL	
Charges constatées d'avance				
Avoirs émis d'avance avions	284 375	2 138 998	2 423 373	2 420 305
Avoirs émis d'avance (autres)	4 498		4 498	4 498
Charges constatées d'avance avions	33 017	345 059	378 076	407 933
Charges constatées d'avance (autres)	33 675	25 079	58 754	46 477
Total charges constatées d'avance	355 565	2 509 136	2 864 701	2 879 214

AIRBUS SAS

NOTE 8 : ECARTS DE CONVERSION ACTIF

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	31/12/2019
- Prêts / emprunts	32 868	31 438
- Clients	110 460	72 736
- Fournisseurs	5 170	17 369
- Autres	2 101	791
TOTAL	150 599	122 334

AIRBUS SAS

NOTE 9 : CAPITAUX PROPRES

A - Répartition du capital

	Nombre	%	Valeur nominale
1. AIRBUS S.E.	3 425 865	95,78	1 Euro
2. Airbus Defence and Space SAU	150 904	4,22	1 Euro

Nota : Toutes les actions sont des actions ordinaires

B - Variation des capitaux propres

(Milliers d'Euros)

	31/12/2019	Affectation résultat	Dividendes versés	Fusion Anita	Provisions réglementées	Reprises de l'exercice	Capital social	Prime d'apport	Prime de fusion	Résultat 2020	31/12/2020
Capital social	3 577										3 577
Prime d'émission-prime d'apport-prime de fusion	3 574 858								37		3 574 896
Reserves	31 095										31 095
Boni de fusion	4 460 220										4 460 220
Report à nouveau	58 005	(164 468)									(106 464)
Résultat de l'exercice	(164 468)	164 468								(69 276)	(69 276)
Provisions réglementées	7 963 286			36 396	165 090	(66 800)				(69 276)	7 894 047
	412 930										547 616
TOTAL	8 376 216				165 090	(66 800)				(69 276)	8 441 663

AIRBUS SAS

NOTE 10 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2019	Transferts (Note 6)	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	31/12/2020
Provisions pour risques series	3 017 392		758 305	(665 804)		3 109 893
Provision pour risques support après vente	674 910		121 525	(153 602)		642 833
Provision pour charges de personnel	430 704		88 627	(99 667)		419 664
Provision pour risques	16 119		12 247	(10 559)		17 807
Total provisions pour risques et charges personnel	446 823		100 874	(110 226)		437 471
Provision pour pertes de change latentes	122 334		150 599	(122 334)		150 599
Risques divers	656 798		113 387	(177 051)		593 134
Provision pour risques financiers	22 406			(7 568)		14 838
Total provision pour risques divers	801 538		263 986	(306 953)		758 571
Provisions exceptionnelles (Note 17)	523 765	(307 055)	252 158	(66 087)	(17 500)	385 281
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 464 428	(307 055)	1 496 848	(1 302 672)	(17 500)	5 334 049

AIRBUS SAS

NOTE 11 : DETTES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	à moins de 1 an	à plus de 1 an	31/12/2019
Dettes financières				
Emprunts	1 620 285	159 469	1 460 816	1 438 721
Dépôts et cautionnements reçus	2 537		2 537	2 537
Total dettes financières	1 622 822	159 469	1 463 353	1 441 258
Comptes courants	338 619	338 619		569 066
Avances et acomptes reçus				
Avances et acomptes reçus	35 480 131	14 742 770	20 737 361	35 607 153
Avances reçues - effets	546 403	546 403		528 256
Total avances et acomptes reçus	36 026 534	15 289 173	20 737 361	36 135 409
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs -factures	4 797 824	4 797 824		6 541 820
Dettes fournisseurs- charges à payer	(1 004 423)	(1 004 423)		4 836 064
Dettes fournisseurs- effets à payer	2 578	2 578		2 578
Total dettes d'exploitations	3 795 979	3 795 979		11 380 463
Dettes diverses				
Dettes fiscales et sociales				
Personnel	322	322		11 950
Personnel - charges à payer	225 752	225 752		356 508
TVA	176 169	176 169		172 502
Etat, impôt sur les sociétés				
Autres taxes	(2 957)	(2 957)		13 390
Autres taxes - charges à payer	126 349	126 349		24 062
Dettes groupe				
Autres dettes diverses	531 471	50 650	480 820	445 511
Total dettes diverses	1 057 105	576 285	480 820	1 023 923
TOTAL DETTES	42 841 059	20 159 526	22 681 534	50 550 118

AIRBUS SAS

NOTE 12 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020			31/12/2019
	à moins de 1 an	à plus de 1 an	TOTAL	
Services après-vente				
Autres	139 490		139 490	37 629
Avions	21 484	85 478	106 962	99 106
Total produits constatés d'avance	160 974	85 478	246 452	136 735

AIRBUS SAS

NOTE 13 : ECARTS DE CONVERSION PASSIF

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	31/12/2019
- Prêts / emprunts	21 131	21 373
- Clients	110 468	51 592
- Fournisseurs	90 899	79 076
- Autres	13 188	13 299
TOTAL	235 686	165 340

AIRBUS SAS

NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

A - 1. Ventes à terme de devises

(Milliers d'Euros)

Achats devises EUR (Plain Forwards accounted for as hedges)				
Instrument financier	Devise	Taux moyen	Terme	
			Moins de 1 an Montant	Plus de 1 an Montant
Achats à terme	EUR/USD	1,2638	10 077 495	
	EUR/USD	1,2401		49 889 693
	Total	1,2441	59 967 188	

(Milliers GBP)

Achats devises GBP (Plain Forwards)				
Instrument financier	Devise	Taux moyen	Terme	
			Moins de 1 an Montant	Plus de 1 an Montant
Achats à terme	GBP/USD	1,3659	542 539	
	GBP/USD	1,3600		150 733
	Total	1,3628	693 271	

(Milliers d'Euros)

Achats devises EUR (Embedded Derivatives)				
Instrument financier	Devise	Taux moyen	Terme	
			Moins de 1 an Montant	Plus de 1 an Montant
Achats à terme	EUR/USD	1,2271	44 864	
	EUR/USD	1,2271		293 193
	Total	1,2271	338 056	

(Milliers GBP)

Achats devises GBP (Embedded Derivatives)				
Instrument financier	Devise	Taux moyen	Terme	
			Moins de 1 an Montant	Plus de 1 an Montant
Achats à terme	GBP/USD	1,3283	9 789	
	GBP/USD	1,3283		79 670
	Total	1,3283	89 458	

A - 2. Achat à terme de devises

(Milliers d'Euros)

Ventes devises EUR (Plain Forwards)				
Instrument financier	Devise	Taux moyen	Terme	
			Moins de 1 an Montant	Plus de 1 an Montant
Ventes à terme	EUR/USD	1,4157	-916 888	
	EUR/USD	1,4200		-338 727
	Total	1,4168	-1 255 616	

AIRBUS SAS

NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

B - Cautions bancaires

	31/12/2020 (Milliers de EUR)	31/12/2020 (Milliers de USD)	31/12/2020 (Milliers de SGD)	31/12/2020 (Milliers de QAR)
- Garantie de location	12 613			
- Garantie de performance	7 785	578 241	11	
- Garantie de soumission		1 460		45
- Garantie des facilités de crédit		4 588		
- Garantie douanière	492			
- Garantie sur restitution d'acomptes	40 545	16 491		
- Autres types de garantie	15 369			
	76 803	600 781	11	45

C - Engagements financiers dans le cadre de locations d'avions (GRP)

- Garanties de valeur résiduelle d'avions (AVG/ RVG)

(Millions de dollars)

	31/12/2020	31/12/2019
- Engagements financiers dans le cadre de locations d'avions (GRP)		
- Garanties de valeur résiduelle d'avions (AVG/ RVG)	575	747
Total	575	747

En vertu des accords signés courant 2004 et 2005 avec la société AFS, les engagements relatifs aux garanties de valeur résiduelle d'avions (AVG/ RVG) contractés jusqu'au 31/12/2005, ainsi que les engagements financiers dans le cadre de locations d'avions (GRP) sont intégralement contre garantis

AIRBUS SAS

NOTE 15 : CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires par activité

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	31/12/2019
Pièces détachées	680 535	1 236 255
Ventes de marchandises	680 535	1 236 255
Avions neufs	35 961 426	57 256 458
Avions de deuxième main	79 000	23 894
Autres services	1 264 770	1 712 590
Marge SAS / SEP	17 126	21 993
Autres	1 033 105	1 152 512
Production vendue	38 355 428	60 167 447
Etudes	872	948
TOTAL	39 036 834	61 404 650

Chiffre d'activité par zone géographique (*)

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	31/12/2019
Europe géographique (incl. France et Dom-Tom)	20 932 732	30 135 748
Amérique Latine	1 922 180	172 280
Etats Unis - Canada	5 511 853	7 797 857
Asie géographique	6 102 512	19 274 943
Reste du monde	4 567 556	4 023 823
TOTAL	39 036 834	61 404 650

* Les revenus sont alloués par zone géographique de facturation

AIRBUS SAS

NOTE 16 : ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

A la date d'arrêté des comptes, il n'y a pas de transaction significative ayant été conclue aux conditions normales du marché enregistrées dans les comptes de Airbus SAS.

AIRBUS SAS

NOTE 17 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	31/12/2019
Charges exceptionnelles	4 378 459	1 143 636
Pénalités et amendes fiscales	3 168 833	593
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Charges exceptionnelles sur activité séries		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion -autres	438 116	331 140
Charges exceptionnelles sur opérations financières		
Valeurs nettes comptables des éléments actifs cédés	42 774	5 870
Dotations amortissements dérogatoires	165 090	67 778
Dotations provisions pour risques series		3 188
Dotations provisions pour risques et charges exceptionnels (Note 10)	252 158	192 044
Dotations provisions pour dépréciations exceptionnelles	311 488	543 023
Autres charges exceptionnelles		
Produits exceptionnels	3 955 180	1 104 746
Produits exceptionnels sur opérations de gestion -autres	3 168 886	64
Quote-part de subvention d'investissement viré au résultat		
Produits des cessions d'éléments d'actif	7 067	30 569
Reprises amortissements dérogatoires	66 800	64 718
Reprises de provisions pour risques series		
Reprises de provisions pour investissements		
Reprise de provisions exceptionnelles (Note 10)	390 642	510 075
Reprise provisions pour dépréciations exceptionnelles	321 784	359 000
Transfert de charges		
Autres produits exceptionnels		140 321
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(423 279)	38 890

AIRBUS SAS

NOTE 18 : SITUATION FISCALE

La société AIRBUS SAS est, dans le cadre de l'Impôt, tête d'intégration fiscale du groupe fiscal.

Impôt sur les bénéfices	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'impôts		
Crédit impôt famille	500	277
Crédit impôt recherche	1 400	420
Produits d'intégration fiscale	9 345	656 647
Réduction impôts - Dons mécénat	2 494	2 448
Restitution d'impôts	160 715	
Charges d'impôts	0	(988 548)
TOTAL	174 455	(328 755)

Impôt sur les bénéfices supporté en l'absence d'intégration	31/12/2020	31/12/2019
Airbus SAS (fille)		
Impôt sur les Sociétés	0	(12 685)
Crédit impôt famille	500	277
Crédit impôt recherche	1 400	420
Réduction impôts - Dons mécénat	2 494	2 448
TOTAL	4 394	(9 540)

Déficits reportables	31/12/2020	31/12/2019
Cumul à fin de période	646 884	

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	31/12/2020	31/12/2019
<u>Différences temporaires générant un actif d'impôt</u>	58 297	324 010
Provisions non déductibles	(17 986)	244 665
Ecart de conversion	52 569	53 727
Organic	1 010	2 063
Autres	22 703	23 555
<u>Différences temporaires générant un passif d'impôt</u>	58 029	53 246
Provisions non déductibles		
Ecart de conversion	56 836	53 246
Organic	1 192	
Autres		
TOTAL	268	270 764

AIRBUS SAS

NOTE 19 : EFFECTIF MOYEN

	31/12/2020 *	31/12/2019
	9 160	9 392

* La Société n'établissant plus de Bilan Social, le chiffre pour 2020 provient de la DSN (Déclaration Sociale Nominative) servant de base au calcul des différentes taxes liées au personnel (taxe d'apprentissage, formation professionnelle, effort construction, ..). Cette donnée n'est pas disponible par CSP.